

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 14 septembre 2022 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Bonsoir à tous il est 18h30 on va pouvoir commencer ce Conseil d'Arrondissement. Le mercredi 14 septembre 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil dument convoqués le jeudi 8 septembre 2022 par M le Maire du 4^{ème}, sont réunis dans la salle du Conseil.

Nous allons à la désignation d'un secrétaire, je vous propose la candidature de M Mathieu Arrondeau, je sou mets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

M Arrondeau, je vous laisse la parole pour l'appel nominal des élu-es s'il vous plaît.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci M le Maire.

Bonsoir à tous je vais procéder à l'appel :

Laura Arnaud – présente

Mathieu Arrondeau – présent

Lydie Bonvallet– présente

Nadège Borron – en retard

MATTHIEU ARRONDEAU :

Marie-Agnès Cabot – présente

Alexandre Chevalier – présent

Aline Guitard – présente

David Kimelfeld – présent

Samuel Mecklenburg – présent

Yannick Papaix – présent

Anne Pellet – présente

Loïc Rigaud – présent

Élodie Trias – présente

Chloé Vidal – excusée pouvoir

Rémi Zinck – présent

Merci.

REMI ZINCK :

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du Compte-Rendu et du Procès-Verbal de la séance du 22 juin, si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction je les mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le PV est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour commencer ce Conseil, il y a plusieurs informations puisque nous ne nous sommes pas vus depuis le mois de juin.

Parmi les éléments que je voudrais souligner, je vous les débats dans l'ordre de ce que l'on a vu précédemment.

Je voudrais commencer par remercier le Comité des fêtes et son nouveau Président M Karim Luc pour la qualité de l'organisation du forum des associations qui a eu lieu le 3 septembre à la Salle de la Ficelle. Il y a eu de nombreux visiteurs qui ont pu rentrer en contact avec le tissu associatif de la Croix-Rousse qu'on sait riche et cela a été de l'avis des visiteurs un grand succès.

Donc je félicite encore toute l'équipe du Comité des fêtes et son Président pour l'organisation de ce forum des associations auquel nous sommes tous attachés.

Concernant l'organisation de la Mairie du 4^{ème} arrondissement, vous allez avoir un petit changement de délégation, notamment la création d'un renforcement d'une délégation. Donc je vais laisser la parole pour quelques secondes, quelques minutes à Madame Trias qui va présenter une délégation qu'on va mettre un petit peu en avant.

Je vous laisse la parole.

ELODIE TRIAS :

Merci M le Maire. Bonsoir à tous et à toutes.

Chers collègues, ce soir je prends comme délégation supplémentaire l'animal en ville.

Je vais donc dire quelques mots concernant cette nouvelle délégation et concernant les actions que nous souhaitons mener.

Depuis 2015 par le nouvel article 515 alinéa 14, le Code civil reconnaît l'animal comme un être vivant doué de sensibilité.

En effet il convient de considérer les animaux comme des membres légitimes de notre écosystème. Ce changement de paradigme implique que les politiques publiques intègrent enfin le bien-être animal et leurs conditions de vie dans leurs objectifs. Le bien-être animal, l'intégration dans la ville, les sensibilisations sont les

orientations de la politique menée par la Ville de Lyon en matière de transition environnementale et animale.

Les objectifs sont les suivants :

- Respect et protection de la faune domestique.
- Respect et gestion adaptée des animaux liminaires.
- Respect et protection de la faune sauvage.

Des actions ont déjà été engagées au niveau de la ville pour une approche de santé environnementale plus globale. Certaines pratiques ont évolué ou ont été arrêtées. Un exemple : la refonte du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable PSASER a permis d'inclure des avancées pour une alimentation moins carnée, veillant au bien-être animal. Il est indiqué dans l'objectif n°2, d'exclure l'achat de produits issus de l'élevage intensif et prendre en compte le bien-être animal, en s'orientant notamment vers des viandes issues de l'agriculture biologique ou labellisée.

La délégation animale en ville dans notre arrondissement permettra de travailler d'avantage en proximité avec les associations et les habitants sur cette question. Selon les axes suivants :

- Sensibilisation.
- Information et communication sur la place des animaux en ville.

Nous développerons des éléments comme la fête des animaux déjà organisée par les Mairies de Lyon 3^{ème} et 8^{ème}, afin de sensibiliser le grand public sur la place et le bien-être des animaux en ville.

Et le deuxième acte concerne le changement de regard sur la faune sauvage et les liminaires.

Il s'agit d'accompagner et de favoriser l'intégration de la faune et de la biodiversité dans le bâti, et puis chez soi dans son jardin ou dans ces espaces verts partagés. Ainsi, de communiquer davantage sur les liminaires comme par exemple sensibiliser contre le nourrissage sur l'espace public.

Et puis aussi mieux intégrer l'animal domestique en ville, il s'agit de valoriser les zones de liberté pour les chiens, leur permettant d'exprimer leur comportement naturel.

L'arrondissement bénéficie de plusieurs aires d'ébats qui peuvent être davantage aménagées, et puis connues aussi par les propriétaires de chiens, en travaillant une cartographie des équipements pour le chien en ville, les aires, l'accès à l'eau.

Il s'agit également d'être relais des campagnes de communications annuelles ciblées sur l'abandon et la maltraitance animale. De travailler avec un réseau de vétérinaires de bénévoles en proximité avec les mères nourricières pour la prise en compte des chats de rues.

Et enfin, comme nous l'avons déjà initié avec Aline Guitard, nous continuerons de travailler avec la Métropole autour du dispositif « Lui et moi c'est pour la ville » destiné aux nouveaux propriétaires d'animaux domestiques.

En résumé, en nous appuyant sur l'expertise technique et le suivi de la Direction de la Santé, nous souhaitons mettre en place des outils et des actions concrètes avec les partenaires associatifs, animalistes et naturalistes pour une ville accueillante pour les animaux.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Trias.

Le changement de délégation est plus complet aussi parce que je vais prendre ce dont Mme Trias s'occupait : le budget et les finances de l'arrondissement. C'est moi qui les prendrai dans mes missions.

Sur l'actualité de l'arrondissement :

- Ce vendredi à 16 heures c'est la rue Dagon en fête, une rue qui sera à nouveau en fête le 30 septembre.
- Les 17,18 septembres dans le cadre des journées du patrimoine, la Salle du Conseil de la Mairie accueillera une exposition du « peuple Teké sur les traces d'écologistes millénaires », avec des objets d'arts et d'artisanats, des projections, documentaires, des démonstrations de danses rituelles et des dégustations d'insectes. Je vous invite à venir rendre visite à cette belle exposition. Le ventre vide c'est mieux !
- Ce week-end sera aussi la grande braderie de « Lyon côté Croix Rousse ».
- Le 18 septembre sur la place des Tapis entre 9 h et 17 h, l'office des sports de Lyon 4, les différents clubs feront des démonstrations et inviteront le public à participer, démonstration de billard, badminton, football, volley. Et il y aura une animation de jeunes sapeurs-pompiers également.
- Ce week-end toujours le « Gipsy festival » au parc de la Cerisaie.
- Ce samedi matin, la « République des Canuts » avec le paradis et la dégustation de son vin.
- Je passe au 20 septembre, vous voyez c'est assez riche, à 18h30 à la Maison des associations Robert Luc, il y aura le deuxième atelier participatif pour le projet de la Maille Cornier. Il sera animé par l'agence de design collaboratif « Alt urbaine ». Les participants seront invités encore une fois à réfléchir et à travailler sur la rue Jacquard devant l'école Cornier et l'avenue Cabias.

- Le 24 septembre, le matin place du commandant Arnaud, le retour de la « Faites de la propreté » après deux ans d'absence pour cause de Covid. C'est un rendez-vous citoyen dont l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre aux gestes élémentaires de la propreté dans l'espace public, il y aura de nombreux stands, des animations qui vous attendent.
- Toujours le 24 septembre matin, se tiendra devant la Mairie le fameux « 4 par 4 », rendez-vous mensuel des élu-es du 4^{ème} arrondissement qui revient après sa pause estivale.
- Encore le 24, nouvelle édition de la « Voie est libre », qui verra à nouveau une partie du cœur de la Croix-Rousse piétonnisée pour pouvoir profiter des commerces en toute tranquillité et d'un espace public apaisé.
- Le 25 septembre les commerçants de la rue d'Austerlitz organisent un vide grenier.
- Le 26 septembre, on revient à la Mairie du 4, M Arrondeau, Adjoint au commerce et à l'économie du 4 tiendra la première réunion du Conseil Consultatif des Entreprises de l'Arrondissement.
- Enfin le 5 octobre, Mme Guitard, Adjointe à l'urbanisme et au logement, proposera à la Maison des associations une réunion publique pour préparer la modification 4 du PLU H Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat, les CIL, les Conseils de quartiers, les commerçants sont notamment invités.

J'avais une réponse à donner à M Kimelfeld qui m'avait interrogé fin juin lors du dernier Conseil sur la programmation pluriannuelle d'investissements dont bénéficierait le 4^{ème} arrondissement.

Je vais être long puisque cela veut dire qu'il y a beaucoup de choses à présenter, je ne vais peut-être pas tout à fait être exhaustif puisque j'en ai trois pages. Je vais quand même répondre à votre question du mieux que je peux M le Conseiller.

La PPI de la Ville de Lyon a été présentée lors du CA du 10 mars, la délibération faisant la liste de tous les projets PPI de la ville et aussi sur le 4^{ème}. Je vous en redonne les principaux éléments et je complète avec d'autres projets qui auraient pu intervenir :

- Au niveau du patrimoine c'est la Mairie du 4^{ème}, le bâtiment. Les travaux de conservation du patrimoine pour un montant de 510 000 €, des travaux d'aménagements également sur la Mairie du 4^{ème}.
- Pour ce qui est du patrimoine culturel : une réhabilitation complète et un aménagement du dernier étage de la villa Gillet. Une mise en accessibilité du théâtre de la Croix-Rousse ainsi que de la réfection des menuiseries, l'accessibilité et la sécurité, l'ensemble de ces travaux pour le théâtre de la Croix-Rousse représentant environ 820 000 €.

- Sur notre patrimoine sportif, il y aura la rénovation de la toiture du gymnase Maurice Scève.
- Enfin sur le patrimoine naturel : l'acquisition comme vous le savez d'un tènement 55 rue Henri Gorjus, en vue de la réalisation d'un espace vert tènement qui a été racheté 2 millions 820 000 €.

Et nous avons dernièrement rénové totalement et de manière assez réussie on peut le dire le square Bouvier.

- Au niveau de la Petite Enfance, réhabilitation de la crèche Saint-Bernard et la création d'un relais d'assistantes maternelles.
- Au niveau des écoles : travaux de conservation du patrimoine à la hauteur de 700 000 € pour le groupe scolaire Joseph Cornier. Création de restaurants scolaires sont prévus 1 pour le groupe La Fontaine et 1 pour le groupe commandant Arnaud. Chacun de ces projets posent des contraintes techniques ou réglementaires propres qui nécessiteront un phasage particulier, donc au cours du mandat il y aura peut-être des évolutions.
- La MEJ va être relocalisée dans un des bâtiments qui vont être construits sur le site de l'ancien collège Maurice Scève. Le choix du promoteur et de l'architecte est en cours, la mise à disposition est prévue pour fin 2025 / début 2026 suivant la construction du bâtiment.
- Sur la sécurisation des écoles la rue Danguon a été piétonnisée en début de mandat.
- La place commandant Arnaud a été sécurisée pour l'instant avec une pose d'une barrière pour éviter les passages de scooters qui traversaient la place à vive allure.
- En 2023 les abords du collège Lasalle, rue Denfert-Rochereau vont être sécurisés.
- Sur l'école Cornier, évidemment c'est l'objet de la Maille Cornier, il y aura donc une rue aux enfants avec piétonisation de la rue Jacquard au-devant de l'école avec fresques artistiques.
- Et enfin l'école Lapierre est lancée dans la végétalisation de la cour de l'école, ce que l'on appelle : une cours nature.

Je continue, excusez-moi d'être long c'est un arrondissement !

En lien avec la PPI de la Métropole, on a deux grands projets que vous connaissez évidemment : à hauteur de 3 millions. La Ville complète pour 600 000 € pour l'éclairage public et la rénovation des installations électriques, il s'agit du boulevard. Le projet ira donc de la rue des Pierres plantées à la rue de la Tourette sur une distance de 680 m de longueur.

Objectif connu : recréer un lieu de promenade apaisée pour favoriser la cohabitation entre tous les usagers, amélioration des trottoirs, confort et de la sécurité des piétons, connecter les aménagements cyclables, intégrer et adapter les occupations foraines et les marchés bien entendu, renforcer le caractère apaisé, conforter la trame végétale puisqu'il y aura une plantation en « double quinconce » comme on dit. Préserver le caractère patrimonial du boulevard.

Ce sont donc toutes ses dimensions qu'il faudra prendre en compte lors d'une concertation publique qui commencera le 31 octobre et qui durera jusqu'au 17 décembre, une première réunion publique je vous l'annonce aura lieu le 29 novembre en soirée à la Maison des associations.

Le deuxième projet financé par la Métropole et celui du cœur Croix-Rousse, qui se trouve plutôt petite place de la Croix-Rousse, rue du mail, grande rue de la Croix-Rousse, dans cette partie-là. Financé pour 1, 5 millions d'€. Nous travaillons actuellement avec la chef de projet de la Métropole sur la définition du périmètre et la forme que prendra cet apaisement avant de le soumettre également à une concertation.

Le projet des liaisons vertes est inscrit à la programmation des investissements pour 500 000 €. Cette liaison verte doit relier la Saône au Rhône en passant par le plateau.

Il y a eu des études comparatives précises qui ont été faites, envisageant différents itinéraires en fonction de leurs atouts et les contraintes, un des points les plus compliqués est : le passage des liaisons vertes sur les Balmes de la Saône.

Vous savez qu'il y a eu un problème sur le passage Niepce sur le collecteur d'eau qui a été en parti refait mais qui nécessitera à nouveau à l'avenir des travaux pour que ce soit une rénovation plus pérenne.

Enfin le projet de la Maille Cornier qui est déjà entamé, qui est financé par les enveloppes de proximité et de fuite de la Métropole. Ce projet intègre le programme rue des enfants des écoles Cornier, le réaménagement de l'avenue Cabias puis une deuxième phase avec un réaménagement de l'arrière-Mairie, entre la place des Tapis et la place Tabareau.

Là aussi les objectifs sont des objectifs d'apaisement, de sécurisation et de végétalisation.

J'ai presque fini !

- D'autres projets ont été réalisés avec des enveloppes de proximité, en 2022, le verger citoyen de la rue Dumont d'Urville proposé par le Conseil de quartier Est et Rhône pour 135 000 €

- Le réaménagement de la rue Philippe de Lasalle pour 200 000 € avec une végétalisation, une amélioration notable est noté de la circulation des piétons.
- L'aménagement cyclable.
- En lien avec le réaménagement de la rue Philippe de Lassalle, l'entrée du cimetière et une partie de la rue Sabran ont été refaites dans le même esprit de ville apaisée et végétalisée

Enfin il y a des projets qui vont émerger du budget participatif, plus de 1400 projets ont été déposés sur la ville. 100 projets déposés pour le 4^{ème} arrondissement, pas tous recevables, certains projets n'étant pas dans les compétences de la ville. Lyonnais et les Lyonnaises pourront voter et choisir les projets qui leur plaisent à partir du 7 novembre donc dans 2 mois jusqu'aux 4 décembre.

Je vous invite à aller sur la place plate-forme « OYE ! » de la Ville de Lyon pour prendre connaissance des projets et vous préparez à voter. Je pense que les projets vont être affichés prochainement ; je ne sais pas encore exactement quand.

Nous travaillons sur une publication également à mi-mandat, qui va dire ce que nous avons fait depuis de 2 ans et ce que nous pourrions faire dans les 4 ans qui viennent donc cette publication sera diffusée au courant de l'automne.

C'était pour la réponse à la question que vous m'aviez posée M Kimelfeld donc la réponse est un peu longue mais elle m'a permis de revenir un petit peu sur déjà ce que nous avons fait et de remettre en perspective ce qui va être fait, d'une certaine manière je vous remercie de cette question, c'est la formule consacrée généralement.

DAVID KIMELFED :

D'abord merci de la communication, d'abord peut-être que vous en aurez une communication écrite un moment ou un autre ?

REMI ZINCK :

Oui.

DAVID KIMELFED :

Juste pour préciser les 3 millions d'euros c'est boulevard Croix-Rousse et cœur Croix-Rousse c'est cela ?

REMI ZINCK :

Le boulevard c'est 3 millions auxquels s'ajoutent, pour être un peu plus précis, 3 millions c'est une partie de la rénovation, sachant que par exemple de l'électrification entre dans une autre enveloppe parce qu'elle est nécessaire.

Il y a je dirais une juxtaposition de différentes enveloppes qui feront dépasser probablement les 3 millions. Après on le verra lors de la concertation, là est la question de la rénovation ou non de la chaussée suivant les projets qui seront choisis après concertation, qui pourrait être amenés éventuellement la Métropole dans une révisions de sa pupille. Augmenter éventuellement le budget mais ça c'est à voir en fonction de la concertation de l'ampleur des travaux qui sont nécessaires si on élargit un peu ou pas

Le cœur Croix-Rousse c'est 1,5 million d'€, pour répondre à la question.

J'en ai fini pour cette réponse à votre question qui, excusez-moi d'avoir été long, mais ça méritait une réponse de ce niveau-là.

Je vais passer la parole à Mme Guitard.

Délibération 4-22-4206-329 : Rapporteur : Aline GUITARD

Objet : Conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du tènement immobilier sis 86 rue chazière au profite de la métropole de Lyon.

Merci M le Maire.

Cette première délibération concerne la reconduction d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit de 2 bâtiments situés au 86 rue Chazière, au profit de la Métropole de Lyon afin d'y accueillir l'internat métropolitain.

Cet internat accueille avec l'accord de leurs familles, 36 jeunes de 6 à 14 ans qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Ils y trouvent un lieu de vie, de socialisation, de reconstruction où ils sont pris en charge de manière individualisée et personnalisée afin de créer, notamment, un contexte favorable aux apprentissages.

Cette structure a pris le relais de l'Internat Municipal Adolphe Favre créé en 1925 et malheureusement fermé en 2015, malgré la mobilisation des familles bénéficiaires, des agents et d'élu.e.s, lorsque la Ville de Lyon a décidé de ne plus participer au financement d'une structure sociale considérée désormais sous seule compétence métropolitaine.

Je dis malheureusement car à sa création, ce sont 150 enfants qui bénéficiaient de ce dispositif et lors de sa fermeture, en 2015, c'était encore 60 jeunes qui y vivaient.

Vous le comprenez, la mise à disposition à titre gratuit de ce très beau lieu au cœur de la Croix Rousse, au service d'un projet éducatif et social de qualité paraît non seulement être une évidence sociale mais aussi une juste compensation du désengagement de la Ville en 2015, qui a entraîné une baisse des places offertes à ces jeunes en difficultés familiales et sociales.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Bonjour à tous.

Merci de rappeler l'histoire parce que c'est vrai qu'en 2015 c'était une année difficile.

Je voulais juste poser deux questions :

C'est un renouvellement que pour 2 ans ? Pourquoi ? Et quels sont les projets finalement de la ville sur ce tènement et que vont devenir les enfants accueillis par la Métropole dans cet internat ?

ALINE GUITARD :

La convention est de 2 ans qu'à présent. Elle s'est terminée au 30 juin elle reprend pour 2 ans.

La ville à ce jour n'a pas projets de faire autre chose que de mettre l'internat à disposition, après sur le long terme on a une vraie question.

ANNE PELLET :

C'est ma question.

ALINE GUITARD :

Une partie des bâtiments qui est neutralisée depuis de nombreuses années pour des problèmes de sécurité.

Aujourd'hui il n'y a pas de projets spécifiques pour ces bâtiments, il y aura nécessité de faire des EPAD, de réfléchir à l'avenir du bâtiment supplémentaire. S'agit-il de rénover, de démolir, de démolir pour reconstruire ?

Aujourd'hui il n'y a pas d'autre projet que de continuer à accueillir dans le bâtiment A et B, l'internat et sur le reste du tènement la ferme de la Croix Rousse.

REMI ZINCK :

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous Mme Guitard pour la délibération 4529.

Délibération 4-22-4529-314 : Rapporteur : Aline GUITARD

Objet : Lancement de l'opération n°60 SEECOP « Eco-patrimoine-Aide la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 0016- Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention.

Cette seconde délibération concerne un enjeu essentiel pour notre ville et ses habitants en cette période de hausse dramatique du coût de l'énergie, à savoir l'accompagnement de la rénovation énergétique des bâtiments anciens et patrimoniaux.

Vous le savez, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Je n'évoque pas ici l'économie qui serait générée par le débranchement de votre box lorsque vous partez travailler ou l'extinction de prises durant la nuit mais bien l'accélération de la lutte contre les passoires énergétiques, alias tous ces magnifiques bâtiments où l'on chauffe davantage la cour que la chambre chaque hiver, le tout pour un montant de plus en plus vertigineux !

C'est à la fois un enjeu de maîtrise de notre consommation d'énergie mais aussi de lutte contre la précarité énergétique et pour le confort des habitants et des habitantes.

Si la loi pose un calendrier pour les rénovations thermiques des bâtiments, s'il existe nombre d'aides financières pour leur mise en œuvre, certains bâtis posent plus de problèmes que d'autres pour la réalisation concrète.

Ainsi, si la richesse architecturale de notre ville est un atout et une fierté, elle nécessite aussi une attention et des techniques particulières lorsque l'on parle isolation. Murs en pierre, en pisé, en mâchefer, toits de tuiles pentus ... les constructions les plus anciennes de Lyon ne peuvent utiliser les mêmes techniques de rénovation que des immeubles en béton avec toit terrasse et notamment, elles ne supportent pas toujours « l'ITE », l'isolation par l'extérieur.

Afin de permettre l'utilisation de techniques adaptées au bâti ancien qui sont plus expérimentales et surtout plus onéreuses, la Ville de Lyon propose d'accompagner les copropriétés privées anciennes via le dispositif « Eco-Patrimoine ».

Il participera au financement des études préalables et à la réalisation des travaux permettant une meilleure performance énergétique de ces constructions dans le respect de leur architecture et ce pour un montant de 420 000 euros sur 4 ans.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci. Donc Mme Borron ayant un peu de retard, je vais attendre qu'elle arrive et je vais passer la parole à Mme Arnod pour la délibération 4405.

Délibération 4-22- 4405- 325 : Rapporteur : Laura ARNOD

Objet : Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire- Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône

Bonsoir Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues,

Déjà avant de parler de mes délibérations je voudrais profiter d'avoir la parole pour souhaiter une bonne rentrée à l'ensemble des élèves de la Ville de Lyon, à leurs familles, puis bien sûr aux équipes pédagogiques et aux agents de nos écoles.

Une rentrée qui s'est bien déroulée avec des conditions sanitaires beaucoup plus favorables que les années précédentes, c'était agréable.

Cela a permis un retour de convivialité dans les moments de la pause méridienne, et le déploiement du nouveau marché pour les cantines.

Également un accueil périscolaire dans toutes les écoles, malgré des tensions dans le recrutement du à la crise des métiers du lien, et de l'éducation plus largement.

A ce propos-là, la ville organise un second forum pour les métiers de l'animation qui se tiendra le 20 septembre.

Par ailleurs sur ces questions, la ville s'implique auprès de ses partenaires dans la création d'une naissance professionnelle, coordination des temps périscolaires, extrascolaires dans les collectivités territoriales qui est une formation unique en France.

Voilà pour mes mots introductifs.

Mes délibérations à présent vont porter sur le projet éducatif lyonnais et plus précisément sur les programmations des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, qui sont des leviers majeurs du projet éducatif lyonnais.

Pour rappel ce sont près de 1 150 000 € de subventions directes, plus 1 million alloué au conservatoire, dont je parlerai ultérieurement.
Et également la mise à disposition de nombreux personnels de la ville de différents services.

Ma première délibération la 4405 porte sur les propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire et la convention de l'association des péniches du Val de Rhône.

La délibération concerne d'une part la prolongation d'utilisation de subventions pour des projets d'initiatives locaux et des classes découvertes qui n'ont pas pu se tenir l'année dernière, du fait du contexte sanitaire.

Concernant cette année les projets qui sont portés sur notre territoire, on peut saluer la forte mobilisation des associations, des écoles sur les lieux d'accueils parents. Puisque nous avons 3 écoles qui sont concernées sur l'arrondissement. On souhaite les accompagner à hauteur de 12 000 € sur ces projets.

Par ailleurs, on note un engagement fort sur les enjeux de la transition écologique sur notre arrondissement, que l'on souhaite accompagner à hauteur de 7300 €. Je pensais notamment en préparant cette délibération à un projet sur l'école Commandant Arnaud qui résonne de manière assez aiguë malheureusement avec l'actualité et notre situation de crise énergétique que nous vivons et que nous allons vivre.

Il va en effet travailler sur la question de l'énergie et mettre en place un partenariat avec « électriciens sans frontières » et c'est un peu l'ironie du sort puisque quand on pense que peut être ces enfants vont expérimenter ici même le fait de vivre des coupures. Cela va rentrer en écho je pense beaucoup avec ce qu'ils vont vivre aussi en lien avec cette association.

Je déplore d'ailleurs ici que les enfants aient à porter des sujets que les adultes, en responsabilité ne sont pas capables de prendre à bras-le-corps avant d'être acculés.

Mais en tout cas nous sommes heureux de voir que les questions de sobriété, qui n'est plus un gros mot, de souveraineté dans nos énergies que les écologistes portent depuis plusieurs décennies arrivent enfin sur la table.

Hors les questions d'énergie, il y a des projets également très vivifiants dans nos écoles puisque les Petits Canuts vont bénéficier d'un partenariat avec l'association « Graines Urbaines », nouveaux partenaires de la Ville de Lyon pour les accompagner sur la tenue de leur potager.

Ou encore un superbe projet sur Entrepôt en lien avec les Subsistances et des artistes en résidence.

Je vais aussi rappeler que le soutien aux classes découvertes que nous maintenons n'est pas soumis au vote aujourd'hui, mais sera soumis au vote de la fin d'année.

Si ces dispositions sur les temps scolaires recueillent votre agrément je vous invite à voter favorablement à toutes ces subventions.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

ANNE PELLET :

Je voulais remercier Laura pour tout le travail que vous faites sur les écoles, surtout en période de rentrée, c'est toujours lourd.

Et j'ai entendu qu'à Lyon, 38 classes étaient amenées à fermer et je n'ai pas eu la ventilation par arrondissements et j'aurais voulu savoir au moins sur notre arrondissement quel est le nombre de classes, et vous le savez par cœur ou éventuellement pour une autre fois ?

Derrière il y a un vrai problème général, qui est multifactorielle, il faut que l'on travaille sérieusement pour comprendre les raisons de ces fermetures.

LAURA ARNOD :

Oui, sur le chiffre je vais répondre.

Sur le 4^{ème} arrondissement c'est : 5 classes qui ont été fermées, ce n'est pas à venir. C'était déjà prévu depuis les rencontres de janvier, ce n'est pas une surprise, les écoles ont pu se préparer. C'est mieux d'ailleurs quand ça se passe comme ça d'ailleurs.

Par ailleurs cette fermeture des classes est due à une baisse des effectifs et n'ont pas conduit à des classes surchargées.

Puisqu'en fait il y avait déjà des baisses, des effectifs les dernières années et pas de fermetures de classes. Donc finalement l'Education Nationale a un peu « rattrapée » ces non-fermetures des années précédentes.

Ces 5 classes sachant qu'il y a eu sur la Ville de Lyon effectivement 42 classes fermées en classes ordinaires, mais 16 ouvertures en classes ordinaires et ensuite en classes dédoublées il y a eu des ouvertures et des fermetures.

Effectivement il y a à la fois des fermetures et des ouvertures.

Globalement le solde est négatif bien sûr puisqu'on a une diminution très importante des effectifs sur la Ville de Lyon depuis 3 ans.

Voilà, j'espère que cela a répondu à votre question.

Il y en a quasiment dans toutes les écoles, on a une classe Entrepôt, Commandant Arnaud maternelle, Commandant Arnaud élémentaire, Joseph Cornier maternelle et une classe à la Fontaine maternelle.

Oui effectivement les maternelles sont plus touchées, il y a une baisse de la natalité qui est en train d'arriver aussi dans nos effectifs scolaires et ces diminutions maternelles vont perdurer.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour Mme Arnod la délibération quatre 4406 s'il vous plaît.

Délibération 4-22 4406-324 : Rapporteur : Laura ARNOD

Objet : Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de Objet : subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023

Il s'agit de propositions de subventions dans le cadre de dispositifs pour les temps périscolaires.

La Ville de Lyon et ses partenaires associatifs assurent la gestion des accueils de loisirs périscolaires proposés à la fois le midi, le soir après la classe et jusqu'à 18h30 ainsi que les mercredis matins.

Afin d'enrichir les projets pédagogiques proposés par les équipes d'animation, il est proposé de s'appuyer sur la mobilisation de ressources internes à la ville et associatives.

Cela se traduit par la mise en place de cycles d'animations thématiques auprès des enfants sur le temps méridien et dans le cadre des ateliers du mercredi matin.

Ces interventions feront l'objet d'un soutien financier pour un montant total 133 000 € pour cette année scolaire.

Sans toutes vous les citer, parce que c'est très nombreux !

Notons tout de même des moyens conséquents vont être déployés sur des cycles autour de la « Nature et biodiversité » : en complément à la mobilisation de la Direction des espaces verts, notamment le soutien à 3 associations :

- La Maison de l'environnement
- La ferme de l'Abbé Rozier à Ecully
- Et il faut le saluer La Ferme de la Croix Rousse qui aura une subvention de 5000 € pour ces temps du mercredi. Il faut le saluer parce que la Ferme de la Croix-Rousse, cela ne fait pas si longtemps qu'elle a été créée et elle a su très

rapidement se mettre en relation avec les écoles et les associations de territoire pour mettre en place des projets pédagogiques riches et variés.
Je vous invite à aller visiter cette ferme si vous ne l'a connaissez pas encore.

Il faut également saluer le renforcement au dispositif « coup de pouce relais » qui va continuer à pérenniser et déployer le projet « Ludimalle » qui allie, pédagogie, créativité et réemploi, recyclage.

Egalement, afin de lutter contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales et afin de favoriser l'alliance éducative, la ville accompagne les associations du territoire.

Sur le 4^{ème} le Centre social et la MEJ ont développés des actions qui sont financées par la ville à hauteur de 8000 €.

Nous avons notamment :

- Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (primaire et collégien) : On a des groupes à la fois au Centre social et à la MEJ.
- Les actions socio-éducatives du Contrat éducatif Local CEL (foyer Clément Marot).
- Soutien à la parentalité avec de nombreuses animations qui sont proposées par le Centre social.

Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous invite à voter favorablement.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le 4407 Mme Arnod s'il vous plaît.

Délibération 4-22- 4407- 323 : Rapporteur : Laura ARNOD

Objet : Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires - Année scolaire 2022-2023

À présent les temps extrascolaires.

Le nouveau Projet éducatif a l'ambition d'améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre socioéducative pour développer en dehors de l'école les pratiques de loisirs extrascolaires pour tous et sur tout le territoire.

A ce titre je vais vous demander de voter favorablement pour un renforcement du dispositif « Ticket Sport Culture », qui je vous le rappelle permet à des enfants issus de familles aux revenus très modestes de pouvoir exercer une activité artistique ou sportive toute l'année.

Sur le 4^{ème} c'est 3000 € qui sont à disposition pour les familles.

64 000€ pour l'ensemble de la Ville de Lyon.

Egalement je voulais porter à votre connaissance, le soutien aux associations dans l'accueil aux enfants en situation de handicap.

Puis également, il faut noter le soutien notable à nos associations sportives qui répondent à un besoin très fort des familles du 4^{ème} arrondissement et qui font un formidable travail, notamment la PESD qui va bénéficier d'un soutien supplémentaire de 6000 € pour ces activités pendant les vacances et pendant les mercredis après-midi.

Je vous invite à voter favorablement.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

On passe au 4409 s'il vous plaît.

Délibération 4-22- 4409- 322 : Rapporteur : Laura ARNOD

Objet : Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022

Il s'agit de la convention cadre pour l'année scolaire entre la ville de Lyon et l'AFEV et notamment la reconduction du dispositif « Ambassadeurs du livre » que vous connaissez et qui permet à des jeunes en service civique de venir accompagner les élèves sur la lecture.

Une subvention de 100 000 € qui est donc inchangée par rapport à la subvention de l'année dernière.

Je vous invite à voter favorablement cette reconduction.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours pour vous Mme Arnod, le 4459 s'il vous plaît.

Délibération 4-22- 4459-321 : Rapporteur : Laura ARNOD

Objet : Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

Ma dernière délibération sur le projet éducatif Lyonnais avec la convention fixant les modalités de mise en œuvre de mention musicale scolaire avec le conservatoire à rayonnement régional de la ville de Lyon.

Le partenariat est cette année renforcé tant est de constater l'intérêt de ce dispositif, donc c'est 108 000 € de plus qui vont être mis sur la table pour avoir 5 intervenants supplémentaires.

Il faut savoir c'est 15 000 élèves qui bénéficient du dispositif dans les écoles et donc de l'expertise des enseignants musiciens et danseurs pour des projets comportés avec les enseignants sur le temps scolaire. Sur le 4^{ème} on a 765 heures et 31 classes qui sont concernées donc c'est important en maternelles et en élémentaires.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Merci Mme Arnod, je passe la parole à M Mecklenburg.

Délibération 4- 22- 4461-320 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

Objet : Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027

Bonjour M le Maire, chers Collègues, Bonsoir.

En préalable, un complément sur nos actualités : sur une initiative de la Mairie du 4^{ème}, dans l'espoir que le patriarcat ne fasse plus long feu, dans le cadre des journées du « Matrimoine », en collaboration avec HF Rhône-Alpes, nous proposons « She's On Fire » un projet qui consistera en une distribution gratuite de 300 boîtes d'allumettes, peintes à la main par un collectif d'étudiantes diplômées d'Émile Cohl, à l'effigie de 300 femmes remarquables de l'antiquité à nos jours. À retirer à partir du 16 septembre à l'Aquarium Ciné Café, à la Mairie du 4^{ème}, à la Bibliothèque du 4^{ème}, au Centre Social Pernon, et au Théâtre de la Croix-Rousse !

Merci à elles.

En ce qui concerne le rapport dont l'objet est l'approbation du dispositif et des « grands principes » de la charte de coopération culturelle. Cette nouvelle charte, conçue pour être un levier de mise en œuvre des droits culturels (qui je le rappelle sont inscrits depuis 2015 dans la loi NOTRe à l'article 103). Cette charte engagera donc les structures culturelles municipales ou associatives subventionnées, au travers d'une démarche participative.

La première charte, vous le savez, a été signée en 2004. Elle impliquait 18 structures et tandis que celle qui s'achève en 2022 en comptait 27; c'est aujourd'hui 45 acteurs et actrices dont celles et ceux des champs de l'éducation populaire, de l'éducation et du social qui proposent à travers cette charte le fruit d'un travail de co-écriture. Et j'insiste là-dessus.

Ce travail développe en 3 volets les engagements des futurs signataires.

- Le premier reconnaît la liberté, et la responsabilité des habitants et des habitantes à participer aux propositions culturelles, en luttant contre toute forme de processus discriminants.
- Le second engage les signataires à implanter leurs projets en allant au-devant des bassins de vie habitants pour dépasser les frontières administratives, ou les murs des institutions.
- Le troisième volet explicite les enjeux et modalités de partenariats durables entre les signataires de la charte et les acteurs du territoire.

Enfin, cette charte engage ses signataires dans un investissement méthodique et coordonné à travers la mise en œuvre de pratiques écoresponsables concrètes, qu'il

s'agisse de sobriété énergétique, d'achats responsables, de réduction de déchets et d'émission de gaz à effet de serre.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Il avait été demandé une intervention de M Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

D'abord mes chers collègues très rapidement, pour remercier Mme Nathalie Perrin, qui a reconduit cette charte de coopération culturelle qui existe depuis je crois une quinzaine d'années une vingtaine d'années. En particulier sur les 2 grands objectifs que sont : l'objectif d'aller vers les publics empêchés puisque vous avez indiqué par une phrase qui peut-être n'est pas tout à fait compréhensible par tout le monde mais en tout cas ça veut dire ça.

Et puis la capacité des grandes institutions à collaborer avec les équipes émergentes et les équipes de terrains.

Et ce que je souhaitais savoir peut-être pas ce soir d'ailleurs parce que c'est un petit peu prématuré. C'est cette charte de coopération culturelle à l'échelle de la ville, elle se décline dans les arrondissements et nous avons la chance ici d'avoir quelques institutions. Je pense au théâtre de la Croix-Rousse, villa Gillet puisque vous l'avez évoqué tout à l'heure la rénovation de son dernier étage.

Je voulais savoir comment les choses allaient concrètement se mettre en place en particulier sur les 2 premiers volets, le volet des publics qu'on appelle empêchés ou en tout cas qui ont des difficultés à rentrer en contact avec ces institutions-là. Et cette coopération entre les grandes institutions et des équipes émergentes de notre arrondissement.

Je vous remercie.

SAMUEL MECKLENBURG :

Je peux vous citer par exemple le théâtre de la Croix-Rousse, effectivement vous allez pouvoir assister tout bientôt à une représentation sur le parvis. C'était bien pour ce qui concerne le théâtre le projet de direction sur lequel nous avons souhaité recruter cette directrice.

Il s'agissait effectivement de sortir des murs, d'aller dans l'espace public et c'est peut être un premier pas.

La façon dont ensuite vont se rendre effectives les actions des différentes structures, c'est des choses qui vont être présentées pendant différentes réunions qui vont réunir les différentes structures. Et puis nous ferons un point annuel avec la Ville de Lyon pour que l'on observe si cette charte nous dirige dans la bonne voie.

Pour les publics empêchés, je ne suis pas sûr que le commun des mortels comprenne bien de quoi il s'agit.

DAVID KIMELFELD :

Publics empêchés c'est toutes celles et ceux M l'Adjoint qui n'accèdent pas, vous le savez aux activités culturelles de toutes sortes dont les institutions et y compris à travers les petites structures de nos arrondissements et le travail de cette charte coopération culturelle.

Il y a un objectif assez précis sur ce terrain-là, de voir comment est-ce que l'on maille ces grandes institutions qui ont un certain nombre de moyens, une certaine pratique avec ces équipes émergentes pour permettre à ces publics-là, pas simplement d'être dans une offre mais de préparer l'accessibilité aux activités culturelles de manière assez large.

C'est plutôt cela qui est dit dans la charte me semble-t-il.

SAMUEL MECKLENBURG :

Oui bien sûr.

Vous connaissez les activités de la villa Gillet qui vont aller toucher une quinzaine de lycées dans la Région. On a vraiment un point d'attention à ce qu'il y ait des activités dans ce parc, vous avez peut-être vu le festival « Kaléidoscope » que l'on a monté ensembles.

Les associations locales ont travaillées avec le théâtre de la Croix-Rousse notamment autour de ce projet de tiers lieu du clos Bouliste. Cela va être un point d'articulation comme cela avec des petites structures et des grandes.

On a bon espoir d'arriver à une convention tout prochainement. Puis ensuite on pourra en faire la démonstration.

REMI ZINCK :

Oui, Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci d'un point de vue pratique, la charte je ne l'ai pas trouvée.
Question lecture je fais comment pour savoir pourquoi je vote ?

SAMUEL MECKLENBURG :

Aujourd'hui nous vous proposons d'approuver les grands concepts comme vous avez pu le lire. Cette charte elle vous sera si j'ai bien compris, déposée pendant le Conseil Municipal.

Elle n'est pas aboutie, c'est le problème de l'élargissement du travail de concertation sans doute. Après vous pourrez interroger Nathalie Perrin Gilbert sur le pourquoi du comment.

ANNE PELLET :

Je regrette que l'on ne puisse pas la consulter et du coup je serai contrainte de m'abstenir.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

J'ai déjà compris qu'il y avait une abstention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Une personne.

C'est adopté à la majorité.

M Mecklenburg, la délibération 4480 s'il vous plaît.

Délibération 4-22-4480-318 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Celle-ci a pour objet l'Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 721 113 €, aux associations d'éducatrices populaires. Parmi les 12 MJC, 14 centres sociaux, et 8 Maisons de l'enfance engagées à nos côtés dans la bifurcation écologique, et pour lesquelles ont été approuvées les nouvelles conventions-cadres lors du Conseil Municipal du 27 janvier dernier.

Il est proposé en ce qui concerne notre arrondissement d'attribuer, pour l'année 2022, les deuxièmes tranches de subventions de fonctionnements suivantes :

- 75 110 € au centre social Pernon.
- 88 935 € à la MEJ.
- 48 735 € à la Ka fête Ô mômes.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Délibération 4503 s'il vous plaît.

Délibération 4-22- 4503-316 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

Objet : Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association "La Compagnie du Chien Jaune" pour l'organisation du festival Novembre des Canuts du 15 au 27 novembre 2022

Celle-ci a pour objet l'Attribution d'une subvention de 14 000 € à La Compagnie du Chien Jaune.

On ne présente plus ce collectif fondé en 1995, j'avais 1 an. Qui organise depuis 2008 le festival scientifique, artistique et ludique « Novembre des Canuts ».

Intitulé « Chacun cherche son Canuts » cette quinzième édition toujours au confluent de très nombreux partenariats sur le territoire métropolitain, souhaite également engager un projet de publication à partir des thématiques explorées depuis la création du festival.

C'est pourquoi nous vous proposons de porter la subvention obtenue en 2021 de 10 000 € à 14 000 € en 2022.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

M Kimelfeld, vous aviez demandé une intervention ?

Je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

Une fois n'est pas coutume, remercier de nouveau Nathalie Perrin Gilbert pour son attention sur ce festival. Et rappeler que ce festival est né comme vous l'avez dit effectivement il y a 15 ans vous aviez plus d'un an il y a 15 ans ? En tout cas il a pris son envol il y a une quinzaine d'années.

Il est né d'initiatives très locales, d'associations locales dont certaines sont ici dans la salle d'ailleurs et c'est aussi l'occasion de faire un clin d'œil à Robert Luc qui a été un acteur extrêmement important de ce projet. À Valérie pour "La Compagnie du Chien Jaune".

Donc je voulais remercier Nathalie Perrin Gilbert de s'inscrire dans cette continuité-là et de vous dire M le Maire que finalement ces initiatives locales quand elles sont bien accompagnées, on voit qu'elles prennent de l'ampleur.

On aura l'occasion tout à l'heure je crois de voter un accompagnement à « Lyon Bande dessinée organisation » ce festival aussi qui est né ici à la Croix-Rousse de manière tout à fait modeste, c'est inscrit aujourd'hui dans un panorama national, voire international.

Et donc il ne faut pas, et voyez ici un signe d'encouragement, attendre tout de la Métropole et de la Ville de Lyon pour accompagner des initiatives qui savent prendre leur envol à l'échelle d'un l'arrondissement et devenir beaucoup plus importante.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

On passe à la délibération 4531 s'il vous plaît.

Délibération 4-22-4531-313 : Rapporteur : Samuel MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations

La délibération va concerner l'attribution de subventions d'investissement à 26 associations qui œuvrent pour la création et la diffusion artistique pour un montant global de 250 000 €.

Alors non Lyon BD Festival a pris ses quartiers dans le 1^{er} donc on ne passera pas la délibération ici.

En ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement, je suis très heureux de vous proposer d'approuver l'attribution des montants suivants :

- 25 000 € pour le Théâtre de la Croix-Rousse qui renouvelle ses équipements informatiques.
- 2000 € pour la « Compagnie du Subterfuge » (avec qui nous travaillons notamment un projet à destination des jeunes du quartier Pernon).
- 10 000 € pour « l'Aquarium Ciné Café » dont les ateliers de co-réalisation menés par une dizaine de professionnels prennent cette année une envergure inédite.
- 2000 € à « l'Archipel » pour l'acquisition de matériel de prise de vue.
- Et enfin € euros pour la « Soierie Vivante » qui se dote d'un logiciel de billetterie et du système informatique associé.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Cabot s'il vous plaît pour la délibération 4547.

Délibération 4-22- 4547-312 : Rapporteur : Marie Agnès CABOT

Objet : Signature entre l'Etat, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant
Mission égalité et hospitalité

Merci bien M le maire, mes chers Collègues.
Bonsoir à toutes et à tous.

Je remercie cette pluie qui va faire tomber plein d'ions négatifs donc ce Conseil devrait vient se passer !

M le Maire mes chers Collègues.

Nous voici devant une délibération concernant la solidarité de notre ville et Métropole avec les primo arrivants.

Depuis notamment notre adhésion en 2020 Grand Lyon habitat association nationale des villes et territoires accueillants.

Cette adhésion nous oblige et même si je suis la première à trouver que nos actions ne vont pas encore ni assez vite, ni assez loin, n'étant pas et de loin les seuls décisionnaires, je vous demanderai de voter favorablement cette délibération.

À travers cette action tournant autour de l'accès au logement, à l'emploi, au droit et à l'accompagnement vers le numérique, l'intégration au sein de la société civile, identification et la prise en charge des problématiques de santé mentale et addiction, et dieu sait qu'il y en a.

Avec une première finalité qui est une intégration réussie, diplômée notamment. Co-animée et soutenue par la Métropole, 17 projets seront financés pour un montant global de 661 374 € auxquels s'ajouteront 264 250 € répartis entre la Métropole pour 226 250 € et projet qui sera voté au Conseil Métropolitain du 26 septembre. 36 000 € pour la ville de Lyon et 3000 € pour la ville de Villeurbanne.

Nous retrouvons entre autre dans les destinataires de cette convention l'association « Caracole » pour le logement, « Belle bouffe » pour l'emploi, l'association « Passerelle buissonnière » pour l'accès au droit, « Éole » pour le parcours d'intégration qui a beaucoup œuvré pour nos mineurs dans notre arrondissement.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Une demande d'intervention de Mme Bonvallet, je vous en prie.

Sur la 4380. Allez-y ne vous inquiétez pas

LYDIE BONVALLET :

Merci de me laisser la parole.

M le Maire, chers Collègues, Bonjour ;

On a est une petite question qui est récurrente sur les jeunes du square Ferrier, à nouveau sous les tentes depuis le 5 juillet, un an après le premier campement.

Le collectif qui les soutient les avait mis à l'abri pour l'hiver dernier. Leurs conditions de survies deviennent de plus en plus intenable.

Avez-vous des informations sur leur devenir ou des contacts avec la ville, Métropole et la Préfecture ?

REMI ZINCK :

C'est une question qui m'est destinée personnellement ? C'est bien cela ? C'est pour savoir, je vous en prie.

Comme vous savez ces jeunes, j'explique un petit peu pour les gens qui n'auraient pas tout à fait suivi bien que tout le monde je pense ait compris.

Ces jeunes sont en recours auprès du juge pour faire reconnaître leur minorité, ils ont été dans un premier temps accueillis par « Forum réfugiés » qui a déterminé, sur des critères nationaux, que d'après eux ils seraient majeurs.

Ils font un recours auprès du juge, pendant ce temps entre cette non-reconnaissance première de minorité puis l'avis du juge, il y a ce temps que l'on appelle, où on les reconnaît sous le nom de « Majeurs », à moitié mineurs et majeurs, où il y a un espèce de flou actuellement sur leur prise en charge.

L'Etat disant c'est au département, donc à la Métropole pour nous, et la Métropole disant que c'est à l'Etat... La situation est finalement que des jeunes sont sans situation d'hébergement.

Vous évoquiez l'an dernier le fait qu'ils étaient à l'abri, ils étaient à l'abri dans un squat ! Ce n'est pas une mise à l'abri très officielle même si elle est réelle, j'entends bien avec un toit, mais c'est une situation quand même de relative grande précarité malgré tout.

Il a été décidé par la Métropole en accord avec la Préfecture, pour une fois la Préfecture je dirais, je la remercie aussi quand même pour cette fois-là d'être partie prenante, de mettre à disposition une 2^{ème} station après la station 1, la station 2 qui se trouve vers la Part-Dieu et qui est financée pour moitié, pour cette fois-là, par la Préfecture et par la Métropole.

Cette station 2 hélas est déjà en effectif complet, il reste donc un certain nombre de jeunes qui sont en attente de reconnaissance ici.

La situation est, en effet comme vous le dites, difficilement humainement tenable, et pour nous tous qui la constatons, et qui constatons dans notre arrondissement les dérèglements du monde. C'est quelque chose de profondément injuste et révoltant, j'en ai tout à fait conscience.

Au niveau de la Mairie du 4^{ème}, je vous mets cette petite parenthèse parce que ça n'a pas été relaté dans la presse, on met quand même à disposition des douches, une salle pour étudier, on donne aussi quelques éléments matériels qui ne sont pas énormes : sacs-poubelles et autres, jetons de pressing, qui permettent de parer au plus urgent on va dire.

Actuellement, la Ville de Lyon œuvre beaucoup depuis cet été, quand je dis actuellement, ça n'a pas commencé le 13 septembre, ça a commencé dès l'été, moi lorsque j'étais un peu éloigné d'ici, j'étais en contact avec la directrice de cabinet du

Maire de Lyon, pour trouver des solutions d'hébergements. En attendant que le juge etc... que les choses s'enclenchent, vous connaissez le processus.

On en est là, je ne peux pas rentrer dans plus de détails, il y a eu des contacts, des propositions, ça n'aboutit pas pour l'instant tout à fait encore. Un peu de temps, mais on essaye de trouver au niveau de la Ville de Lyon, je dis bien des solutions pour que cette situation qui est là ne puisse pas se pérenniser au-delà de quelques jours.

C'est vraiment un gros travail qui se met en œuvre, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant mais nous souhaitons en effet que la situation du square Ferrié cesse au plus vite.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question mais c'est ma réponse.

Oui Mme Pellet ? Je vous en prie.

ANNE PELLET :

Je vous remercie d'avoir posé cette question parce qu'en fait je voulais aussi la poser et je vous remercie pour la réponse surtout que l'on sente bien ce qu'il se passe rien qu'au niveau de notre Mairie même si c'est vrai que l'on n'est pas immédiatement concerné d'un point de vue juridique.

Mais humainement on est tellement concerné, et les gens sont vraiment touchés. Je voulais aussi souligner qu'il y a des associations qui se bougent vraiment bien pour essayer de trouver des solutions, pas forcément que pour ces personnes-là mais pour d'autres et je les remercie du travail qu'elles font.

REMI ZINCK :

Oui tout à fait vous avez raison de souligner qu'il y a aussi d'autres associations, comme le « Secours populaire », qui œuvrent.

Vous avez tout à fait raison de rappeler leur existence et leurs actions en effet.

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

On passe à la délibération 4498 s'il vous plaît.

Délibération 4-22- 4498-317 : Rapporteur : Marie Agnès CABOT

Objet : Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

Merci M le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit comme nous en avons l'habitude maintenant du réajustement des subventions complémentaires pour nos établissements accueillant des jeunes enfants pour l'année 2022.

Si nous pouvons constater une baisse globale des subventions sur notre arrondissement, nos services ont menés une démarche de dialogue et de gestion comme chaque année avec nos partenaires, nous permettant de nous assurer que leur niveau de trésorerie sera suffisamment élevé pour un fonctionnement satisfaisant.

Je vous remercie.

Sur notre arrondissement, vous avez pu voir pour nos établissements accueillants des jeunes enfants, ce sera un budget de 1 329 680 €.

REMI ZINCK :

C'est sur celle-ci Mme Bonvallet que vous maintenez votre intervention ?
Je vous en prie vous avez la parole.

LYDIE BONVALLET :

Je vous remercie de me passer la parole.

Comme on parle d'accueil des petits enfants, Mme la Conseillère nous avons été sensibles au sentiment d'injustice et à l'incompréhension des parents et assistantes maternelles de l'association des « Assistantes maternelles et parents de la Croix-Rousse », dont la Mairie n'a pas renouvelé la convention et ce si peu de temps avant son terme.

L'association a enfin été reçue hier par Monsieur Vasselin, Adjoint au Maire de Lyon en charge de la Petite Enfance. Nous espérons qu'une solution leur sera réellement apportée.

Et pourquoi a-t-il fallu arriver à une situation aussi tendue et incompréhensible jusqu'à hier ?

Pour rappel, ce groupement est cogéré par les parents et les assistantes maternelles agréées, que le local rénové en 2017 est conforme aux exigences de sécurités puisqu'il dispose d'une autorisation ERP5. Ainsi qu'aux exigences de la PMI qui l'a encore visité en mai dernier sans rien à redire. Qu'il a toujours bien fonctionné depuis plus de 30 ans sans aucun problème, une belle réussite.

Cette association créée par des habitantes et habitants du 4^{ème} permettait à une douzaine d'assistantes maternelles de l'association de se retrouver chaque jour à tour de rôle au local Popy, mis à leur disposition par la ville. Local idéalement placé, nous en conviendrons, puisqu'il dispose d'un accès à un espace extérieur végétalisé « d'une nécessité absolue pour vos enfants », c'est extrait de votre programme pour les Municipales 2020.

Pour revenir à cette journée de partage, elle est bénéfique à la fois pour les enfants qui apprennent à vivre en collectivité avant leur rentrée à l'école, tout en bénéficiant d'une garde de qualité, et pour les assistantes maternelles agréées qui en se retrouvant luttent contre l'isolement de leur profession, qu'elles partagent ensemble leurs expériences, préparent des animations pour les enfants et pour une journée peuvent séparer leurs lieux de vies familiales de celui de leurs vies professionnelles. À cette journée, s'ajoute des temps festifs partagés entre parents, enfants et assistantes et des temps professionnalisant de formations et d'informations à destination des assistantes maternelles.

Nous avons la chance de bénéficier de cette structure dans le 4^{ème}, qui a toujours bien fonctionné grâce à la motivation renouvelée au fil des années de parents et d'assistantes maternelles de notre arrondissement. Leur initiative a un réel intérêt aujourd'hui encore, complémentaire à d'autres modes d'accueil et je dirais surtout qui correspond à l'attente de parents. Il me semble impossible de dire aux assistantes maternelles et parents que ce collectif ne sert à rien, si ce n'est à vouloir dénigrer le choix mûrement réfléchi pour la garde de leurs enfants d'une quarantaine de familles.

Aujourd'hui cela représente une trentaine d'enfants, autant de berceaux que la ville n'a pas à trouver.

Or, alors que le renouvellement de leur subvention voté en janvier par ce Conseil d'Arrondissement leur a été chaleureusement notifié par l'Adjoint en charge de la Petite Enfance, il leur a été signifié à l'été que l'association devait quitter les lieux au 31 juillet 2022. Soit quelques semaines après sans aucune forme de solution. Cette pratique est pour le moins brutale et jusqu'à hier l'écoute difficile et les explications confuses puisque différentes selon les interlocuteurs rencontrés par l'association.

Pourquoi avoir laissé l'association dans un tel flou avec des informations qui ont générées une incompréhension et une angoisse bien légitime pour les familles et les assistantes maternelles qui portent l'association ?

Pourquoi en Mairie d'arrondissement ne pas avoir choisi avant l'été de soutenir l'association pour qu'elle perdure ? Quand bien même cela signifiait trouver un local ou tout autre accompagnement.

Au-delà de vos raisons et quand bien même seraient-elles justifiées, ou de votre compréhension ou incompréhension ou encore de votre jugement sur cette association, nous ne comprenons absolument pas vos méthodes.

Les associations du 4^{ème} sont nombreuses et nous nous accordions tous jusqu'à aujourd'hui pour reconnaître que leur existence participait à la vitalité de notre

quartier, qu'elles répondent à des demandes de Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens et ce qu'elle concerne une poignée de membres des centaines.

Nous sommes satisfaits que l'association ait enfin pu dialoguer avec la Ville mais nous regrettons que parents et assistantes maternelles aient dû manifester, ouvrir une pétition, alerter la presse, qu'un de vos élu-es d'opposition du 4^{ème} ait dû prendre contact en juillet avec le cabinet du Maire de Lyon pour qu'enfin leur soit accordé une réelle écoute et peut-être la résolution de leur situation.

Nous demandons à la Ville de soutenir cette belle association afin qu'elle puisse encore bénéficier aux familles tant que ces dernières souhaitent ce mode d'accueil qualitatif pour leurs enfants, et aux élu-es que vous êtes en charge de la Mairie du 4^{ème} d'être réellement à l'écoute, d'apporter un réel soutien à toutes les associations qui vous sollicitent, afin qu'elles gardent leur confiance dans leur Mairie d'arrondissement et qu'elles puissent continuer à répondre aux différents besoins des Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Bonvallet, je vais laisser Mme Cabot répondre et s'il y a besoin je compléterai.

Mme Cabot je vais vous laisser répondre s'il vous plaît.

MARIE-AGNES CABOT :

Merci M le Maire, si je voulais faire de l'humour je dirais que toute continuité n'est toujours pas bonne à vivre.

Le non-renouvellement de la convention d'occupation des locaux de l'Association des « Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix-Rousse » au 31 juillet 2022 a pour conséquence, depuis quelques jours, une mobilisation des parents et des assistantes maternelles.

C'est donc l'occasion ce soir de lever les incompréhensions sur cette décision, d'en expliquer les raisons objectives, et aussi de répondre aux inexactitudes que l'on a pu lire ou entendre dans certains médias, ou seule la parole de l'association était donnée, des inexactitudes que nous venons également d'entendre ce soir.

Les incompréhensions exprimées par l'association sont liées au long historique d'utilisation du local. Ce local a été agrément Etablissement Recevant du Public en 1993. Il ne l'est plus aujourd'hui comme attesté dans les documents des services techniques de la ville, depuis une date inconnue, mais a priori très ancienne. De nombreuses pratiques liées à cet agrément d'origine ont en tous cas perdurées, entretenant la légitime impression de l'association d'être dans les règles : entretien

des extincteurs par Veritas, des réseaux électriques, passages de la PMI qui émettait des recommandations sur la base d'une utilisation à but de réunion des assistantes maternelles. Il n'y a pas d'ailleurs de panneaux d'évacuations sécurité etc...

Je vais donc reprendre un certain nombre d'éléments factuels qui explique notre choix.

C'est une association créée en 1987, axée sur le développement des interactions entre assistantes maternelles et parents. Elle a même eu à l'époque le prix « Pampers » je vous avouerai que je ne sais plus en quelle année.

En 2020, derniers chiffres connus par la ville, elle comportait 13 assistantes maternelles et 55 enfants avaient été accueillis dans les locaux. Signalons au passage que l'association n'a pas fourni à la Ville les conventions et les documents (PV d'ag, information sur le changement de bureau).

La Ville soutient l'association au moyen d'une petite subvention (1000€) et d'une mise à disposition des locaux. Ces locaux sont de 136 m², au 1^{er} étage au-dessus de la crèche Popy, avec un espace extérieur de 69 m².

Les locaux ne disposent pas d'ascenseur et semblent mal adaptés à l'accueil du jeune enfant. Ce lieu ne fait d'ailleurs pas l'objet d'un conventionnement ni avec la CAF, ni avec la PMI. Un rapport de la PMI établi en 2015 fait d'ailleurs mention de nombreux ajustements à opérer sur les locaux, relevant de nombreux défauts dans l'accueil des enfants, notamment en termes d'hygiène et de sécurité d'accès.

Face à cette situation des interrogations sont apparues à la Ville quant au caractère réglementaire de l'occupation des locaux, les assistantes maternelles les utilisant comme un véritable lieu d'accueil des enfants, un lieu alternatif à leur domicile, ce qui n'est pas prévu dans la convention. Des interrogations sont apparues sur la cohérence entre l'agrément accordé à chaque assistante maternelle et l'accueil permanent d'enfants dans ces locaux. Des interrogations sont apparues sur la responsabilité de la Ville de Lyon si un incident survenait dans les locaux qu'elle met à disposition.

En effet cette association ne bénéficie d'aucun agrément pour les locaux. Son fonctionnement est donc différent de celui d'un Relais Petite Enfance ou d'une Maison d'assistantes maternelles, qui sont des modèles permettant des temps de travail collectif entre assistantes maternelles.

Une réflexion s'est donc engagée à la direction de la petite enfance sur le devenir du conventionnement, en concertation avec la PMI et la Mairie du 4^{ème}. Cette réflexion et ces interrogations ont donc amené le 21 avril 2022 à une rencontre avec le Président, et non pas que au mois de juillet, en présence de la coordinatrice territoriale, de la coordinatrice petite enfance et d'un agent de l'Unité de Partenariat Associatif. Les services ont expliqué au Président la nécessité d'avoir un agrément dès lors qu'il y a une présence de jeunes enfants dans les locaux gérés par l'association (agréments délivrés par la CAF ou la PMI : Lieu d'Accueil Enfant Parent, Relais Petite Enfance, Maison d'Assistante Maternelle, il y a le choix). Suite à cette réunion, les services étaient en attente d'un retour de l'association.

- Début mai : Visite de la PMI dans les locaux. La PMI « valide » le fonctionnement de l'association mais ne se prononce pas sur la légalité de l'accueil des jeunes enfants dans le local. La responsabilité est du côté du gestionnaire, ici la Ville de Lyon. La disposition des lieux ne correspondant pas aux normes actuelles exigées en matière de petite enfance, les services de la PMI ne s'engageront pas sur un agrément.
- 30 mai 2022 : sans retour de l'association, un courrier est transmis à l'association pour demander les documents de mise en conformité.
- 9 juin 2022 : Retour par mail du Président, qui exprime son incompréhension de la position Ville de Lyon.
- 21 juin 2022 : Echanges téléphoniques et par mail pour une prise de rendez-vous en Mairie du 4^{ème}.
- 22 juin : Publication sur les réseaux sociaux d'un message de colère et d'incompréhension de la part de l'association.
- 6 juillet 2022 : Temps d'échange avec l'association et l'Adjointe Petite Enfance en Mairie du 4^{ème} en présence de la Direction de la petite enfance. Des propositions sont faites d'évolution de l'association vers un cadre juridique qui permettrait de continuer leur projet (RPE, MAM), mais l'association refuse de donner suite à ces propositions.
- 31 juillet 2022 : Fin de la convention d'occupation des locaux.
- 3 septembre : des membres de l'association sont venus manifestées devant le forum des associations et ont pu longuement échanger avec le Maire du 4^{ème} puis avec moi-même.

Steven Vasselin a reçu hier des représentants de l'association, le Président et 2 assistantes maternelles, pour poursuivre ce dialogue et trouver des solutions pour aider l'association à poursuivre ses activités. Il leur a été proposé notamment de réfléchir ensemble à la possibilité d'identifier un lieu mutualisé dans l'arrondissement qui pourrait les accueillir dans les conditions requises.

L'association refuse les propositions de créneaux en RPE, qui seraient insuffisants pour leur besoin, et ne souhaite pas réfléchir à la possibilité d'envisager un RPE de plein air, comme effectivement il est proposé maintenant dans les propositions de la Ville, utilisant le parc Popy et le local pour des fonctions logistiques.

Voilà cette décision a été prise pour assurer la sécurité des enfants, pour que la responsabilité de la ville ne soit pas engagée en cas d'incident, et par équité également avec les structures d'accueil d'enfants qui se conforment à un cadre très strict. Là, le local n'est pas un ERP, il n'y a jamais eu de visites de sécurité depuis fort longtemps.

Il était impossible pour Steven Vasselin et moi-même, ainsi que pour les services, de fermer les yeux sur un fonctionnement « hors cadre réglementaire ».

Et nous réaffirmons notre volonté de les soutenir effectivement. Parce que c'est une association dont nous avons vraiment besoin sur l'arrondissement, de les soutenir pour leur permettre de continuer leurs activités, mais qu'en l'état des informations que nous avons, cela ne pouvait plus se faire au sein de ce local.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Voilà donc la réponse que l'on peut vous faire.

Moi je ne veux pas ajouter à ce que vient de dire Mme Cabot qui a fait une réponse complète.

Je pense que globalement il faut dissocier l'association et les assistantes maternelles et la qualité de ce qu'ils peuvent produire du local.

C'est deux choses qui sont différentes et souvent les gens de cette association ont tendance à volontairement lier les deux. Nous on vient de le dire on n'a rien contre cette association, rien contre les assistantes maternelles qui sont chacune agréée. Il n'y a aucun problème, je ne suis pas du tout en capacité de mettre tous leurs compétences, pas du tout.

Simplement le local n'est pas fait pour.

Moi ce qui m'étonne c'est que moi en tant que Maire d'arrondissement, on fait des visites ERP, un établissement recevant du public, les élu-es, les Conseillers municipaux le font.

Donc on les fait, et quand il y a un problème sur un ERP, même quand il n'y en a pas, je reçois une notification pour me dire le ERP que ce soit un magasin, la villa Gillet, l'hôpital de la Croix-Rousse, tout ce qui reçoit du public etc... C'est validé ou alors c'est validé mais avec des préconisations pour une prochaine visite. Cela ne nécessite pas une fermeture administrative mais quand même il y a des choses à faire, voire parfois et moi je ne l'ai jamais vécu pour l'instant depuis 2 ans la fermeture de l'établissement recevant du public parce qu'il est dangereux.

Donc ce qui m'étonne, c'est qu'à un moment dans le fonctionnement de la Mairie précédemment, il est arrivé une notification pour dire : cet établissement ne bénéficie plus d'un ERP. Et à ce moment-là il y a des élu-es dans cet arrondissement, Mme Bonvallet, qui l'ont su mais qui n'ont rien dit !
Laissant des enfants dans un établissement où il n'y avait plus d'ERP. Vous imaginez la situation si problème il y avait eu ?

Problème humain pour les enfants et les parents, bien entendu le drame humain mais derrière la responsabilité de l'élue qui a cette information et qui ne la transmet pas.

Je trouve qu'un moment on parle aussi dans l'accueil des enfants de la qualité et de la sécurité des enfants. Je veux dire ce bâtiment, on peut le mettre aux normes, on peut faire plein de choses. Mais pour l'instant il ne l'était pas. On a laissé perdurer cette situation depuis bien longtemps, donc on la découvre, il se passe quelque chose c'est déplorable, je le reconnais, ce n'est pas agréable.

Moi ils m'ont contacté le 22 juin, je leur ai dit « pas de problème », je leur ai donné les coordonnées de mon assistante et vous prenez un rendez-vous avec mon assistante, je vous reçois à la Mairie. Je n'ai pas eu de nouvelles, et après sur les réseaux sociaux je me fais bombarder en disant que je suis le grand méchant du 4^{ème} !

1, ce n'est pas moi qui prends ses décisions c'est M Vasselin et 2, on ne vient pas discuter avec nous, il y a déjà eu des discussions comme l'a rappelé Mme Cabot précédemment, il y a eu plusieurs séances de discussions avec les services de la Ville de Lyon, ils ne répondent pas aux demandes, ils font ceux qu'ils ne comprennent pas et subitement quand la décision évidemment arrive de manière inéluctable, il y a un mouvement d'incompréhension.

C'est vrai que tout ça me désole parce que s'il y avait eu une autre discussion, volonté de construire quelque chose avec vous, on l'aurait fait et nous sommes toujours disposés à le faire.

Moi je n'ai rien contre elle, je l'ai dit à M Vasselin, je souhaite qu'on trouve une solution pour qu'à la fois les familles bien entendu qui bénéficient du service et les assistantes maternelles puissent trouver une solution pour qu'elle puisse continuer leurs activités dans un cadre réglementaire légal.

C'est tout.

Je vous laisse la parole M Kimelfeld, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

Merci M le Maire.

D'abord M le Maire je souhaiterais en tout cas, saisir officiellement le Maire de Lyon pour que vous puissiez nous communiquer toutes les pièces, vous évoquez un certain nombre de réunions, courriers, notes, qui auraient circulées à la Mairie du 4^{ème} arrondissement vu en l'occurrence par les différents Maires du 4^{ème} arrondissement.

Ce qui fait 3 Maires d'arrondissements 4, 5, 6, 8 Directeurs Généraux de la Ville de Lyon, de la Mairie d'arrondissement, des services de la Petite Enfance depuis 35 ans. Ce qui fait beaucoup de gens pour un complot vous l'avouerez.

Je souhaiterais moi, qu'on nous fournisse les pièces officielles et qu'on puisse les regarder ensembles parce que pour moi la situation est toujours la suivante tant que vous ne m'avez pas fourni les pièces. Si vous souhaitez me les fournir bien évidemment.

C'est établissement, si je peux terminer Mme Cabot sans que vous puissiez faire de commentaires comme cela.

Je ne vous ai pas interrompu donc ne m'interrompez pas ! Vous me laissez terminer jusqu'au bout mon exposé, je vous remercie.

Pour moi c'est établissement était en ERP 5, accueillant moins de 20 personnes, vous le savez M le Maire un ERP cinq peut accueillir moins de 20 personnes, donc pas de visite de sécurité obligatoire à une exception près : c'est quand il y a des aménagements de sécurités supplémentaire où l'on peut déclencher, ou le Maire de Lyon peut déclencher une visite de sécurité ce qui a été fait d'ailleurs dans cet établissement d'ailleurs.

Puisque à l'issue d'une visite de la PMI, je crois en 2015, un certain nombre de préconisations avait été données, j'en ai deux entêtes, il y en avait peut-être d'autres vous ne voulez pas.

- La première était une trappe de désenfumage.
- La deuxième était je crois une rambarde dans la descente des escaliers.

Donc il y a eu une visite de sécurité à l'issu de ces préconisations réalisées pour vérifier si ces préconisations avaient bien été réalisées.

Il y a eu d'autres visites de la PMI avec un certain nombre de préconisations, d'ailleurs des aménagements ont suivis.

Mme Cabot disait qu'elle faisait de l'humour mais je n'ai pas forcément envie de faire de l'humour, c'est vrai qu'il y a dans cette salle des toilettes à destination des enfants, je ne pense pas que cela a été installé pour les assistantes maternelles ni bien pour les enfants et pour les accueillir. La protection maternelle infantile dans ses visites à l'occasion de voir ces différents aménagements qui ne sont pas en lien avec la sécurité mais en tout cas qui montre qui était accueilli des enfants.

Le texte de la délibération qui a accordé une subvention de 2000 € en janvier était un texte qui parlait aussi des enfants vous me reprendrait si vous le souhaitez.

En tout cas moi je souhaite que vous nous en fournissez ces pièces, pour bien comprendre le dossier personne n'est à l'abri d'être passé à côté soit par volonté soit par légèreté, soit parce que les pièces n'étaient pas là. Mais j'attends de voir avec beaucoup d'intérêt les pièces.

M Vasselin qui hier a reçu l'association, leur a dit qu'il procédait à des vérifications, ce n'est pas avoir un dossier complètement arrêté c'est procédé à des vérifications, il faut qu'il les fasse.

Il semblerait que vous ayez ici les pièces que M Vasselin n'avait pas en tout cas quand il a reçu l'association. Il serait bien de lui passer, entre la Mairie d'arrondissement et l'Hôtel de Ville.

Et puis la bonne nouvelle de cette affaire-là, c'est qu'aujourd'hui très clairement ce n'était pas le cas Mme Cabot il y a quelques jours au forum des associations, vous affirmiez clairement l'intérêt de cette association dans notre arrondissement. C'est très important d'entendre de la part de Mme Cabot cet engagement et de la part du Maire, à trouver des solutions pour cette association.

Pour qu'elle continue son activité qui n'est pas simplement une activité bien sûr de rencontres entre les assistantes maternelles mais comme vous l'avez dit de mettre en commun un certain nombre de pratiques, et d'accueillir y compris des jeunes enfants.

Je rappelle qu'elle est née, à u moment donné où il n'y avait pas d'assistantes maternelles, chaque assistante maternelle était j'allais dire chacune chez elles, et elle a apporté beaucoup cette association.

Elle continue à apporter beaucoup. Là aussi vous êtes sensibles à ce qu'on appelle la co-construction associative, on a là l'exemple d'une association qui n'est pas coiffée par une institution. Qui n'est pas *drivée* par une collectivité mais qui a la co-construction entre des parents et des assistantes maternelles. Un mouvement citoyen comme vous en appelez souvent dans vos différentes réunions.

Et bien soutenez Mme Cabot avant d'en créer d'autres, vous avez la liberté d'en créer d'autres mais soutenez celles qui existent, ces initiatives citoyennes qui ont irriguées notre arrondissement depuis de nombreuses années. Qui peuvent continuer à irriguer.

Ce que je regrette indépendamment de la polémique sur l'ERP, c'est que vous n'ayez pas, affirmé avec autant de force qu'aujourd'hui cet attachement à cette association au mois d'avril au mois de mai M le Maire ne pouvait pas gérer l'ensemble des dossiers. Pour que vous puissiez, au lieu de fermer brutalement, au 31 juillet avouez-le, il y avait du temps pour trouver des solutions pour faire les choses en douceur. Ce qui vous aurait évité des polémiques, désagréments vous l'avez dit aussi un certain nombre de difficultés à rentrer en contact.

Moi ce que je souhaite c'est que vous puissiez trouver une solution, M Vasselin bien sûr lui dit qu'il faut trouver une solution avec des locaux mutualisés, il peut le dire de l'Hôtel de Ville, il faut la trouver la solution dans la Mairie d'arrondissement.

En tout cas nous serons attentifs bien évidemment au règlement de ce sujet et encore une fois j'attends aussi et je l'espère un point avec M Vasselin sur le volet en tout cas légal de cette affaire-là.

Je vous remercie M le Maire.

REMI ZINCK :

Merci beaucoup. C'est vrai qu'il y aura sûrement redire, on verra l'évolution de cette situation.

Sur le rapport 4498,

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Toujours à vous Mme Cabot pour le 4376 s'il vous plaît.

Délibération 4-22-4376-327 : Rapporteur : Marie-Agnès CABOT

Objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités

Encore à moi M le Maire, chers Collègues.

Je vais faire encore un peu d'humour, je suis désolée les oiseaux migrants ne cessant d'aller et venir et comme en septembre l'année passée, en mars, voici revenir cette délibération.

La AAPI, l'appel à projets nationaux, nous en sommes la deuxième phase pour l'année 2022 : cette délibération revient, il y a 77 dossiers éligibles reçus dont 21 portés par de nouveaux porteurs projets. Ces dossiers étant reçus nous proposons d'apporter notre soutien à 37 structures dont 4 nouveaux venus pour un montant total de 152 500 €.

Sur notre territoire il va s'agir de l'association « Caracub », qui organise des échanges culturels et des ateliers pour enfants dans le domaine de la musique. Près de chez nous « Regards sud » pour sa 22^{ème} édition du festival festival du Sud de avec 9 longs-métrages projetés institut Lumière pour un tour du monde oriental et puis tant d'autres sur le thème de l'internationalité, la francophonie avec le théâtre de la chrysalide, l'éducation à la citoyenneté avec la Maison d'éducation la solidarité internationale, le tout pour un montant global donc de 252 500 € comme je l'ai déjà dit.

Dans cette délibération nous sommes également amenés à voter la reconduction pour l'année 2023, de façon commune avec la Métropole sur la base de nouveaux objectifs, déclinés dans cette délibération.

Pour le timing, le lancement d'appels à projets pour la phase 1 se fera le 3 octobre pour se clôturer le 3 novembre, une présentation en Conseil municipal du premier semestre 2023.

Je vais donc revenir.

Pour la phase 2, l'appel à projet sera le 3 avril 2023 pour une clôture au 3 mai avec une présentation au conseil municipal du second semestre.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M Papaix pour la délibération 4528 s'il vous plaît.

Délibération 4-22- 4528-315 : Rapporteur : Yannick PAPAIX

Objet : Approbation de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement

La politique municipale de transition écologique se décline selon 3 axes : sobriété, efficacité, recours à des ressources renouvelables et aussi locales que possible.

Ce 3^{ème} axe est déjà illustré par exemple dans le chauffage de ce bâtiment, dans le domaine énergétique par l'approvisionnement en biogaz produit dans la région pour la consommation des bâtiments municipaux dont celui qui nous abrite.

Cet axe se décline également par un plan d'investissements de la ville de l'ordre de 4 millions d'euros pour la construction de centrales photovoltaïques sur les toitures municipales. On parle de plan de solarisation de la ville.

Ce plan a d'ailleurs notre intérêt que la production d'énergie directe. C'est de démontrer que l'on peut valoriser des ressources d'énergie disponibles sans consommer davantage de foncier. Ce qui est un enjeu très important actuellement.

Si la municipalité veut montrer l'exemple en devenant productrice, elle se doit également d'entraîner à sa mesure les autres acteurs de son territoire.

Ainsi, le partenariat avec Coopawatt va permettre de mobiliser les habitantes et habitants pour leur donner la possibilité de contribuer à la production d'énergie renouvelable au plus près de chez eux, même sans connaissance particulière de ce

domaine technique. Le rôle de Coopawatt est de les aider à penser leur projet, le développer, le financer, l'administrer, en toucher les bénéfices, dans l'idée parfois de le dupliquer ailleurs.

Ce type de projet fédère des collectifs de producteurs consommateurs, et en soutenir l'émergence renouvelle de manière plus démocratique les politiques publiques énergétiques. Il s'agit de donner la capacité des personnes de se saisir collectivement et à une échelle humaine de l'enjeu de la production d'énergie de qualité.

Parallèlement, le service public de la distribution et du transport de l'électricité reste incontesté et incontestable dans ce cadre.

Concrètement, Coopawatt va aider la municipalité à communiquer, à organiser des réunions publiques, puis va former les participantes et participants, jusqu'à ce qu'un ou plusieurs collectifs soient formés et prêts à lancer un ou plusieurs projets chacun dans le domaine de l'énergie solaire.

Parallèlement, la Ville va lancer un appel à manifestation d'intérêt pour mettre à disposition, au moins une toiture municipale par arrondissement, à destination de ce type de collectif. Leur donnant l'occasion d'au moins un passage à l'acte par arrondissement.

C'est donc avec conviction et enthousiasme pour cette nouveauté sur notre territoire que je vous propose, chers Collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci M Papaix, j'ai une demande d'intervention de Mme Guitard.

ALINE GUITARD :

Merci M le Maire.

Je vais dire quelques mots pour expliquer mon vote :

Je l'ai évoqué brièvement tout à l'heure, nous vivons une période de grave crise énergétique. C'est pourquoi, il est urgent de débattre sur comment assurer l'accès à une énergie à bas coût pour tous et toutes, afin que les ménages, mais aussi les services publics ou les entreprises n'aient pas à choisir entre se chauffer ou cuisiner, entre ouvrir les gymnases ou les crèches, entre fonctionner ou licencier.

Dans ce cadre, un certain nombre d'élus et de collectivités locales interpellent l'Etat sur deux plans et sans doute la Ville de Lyon pourrait s'y associer :

- D'une part, l'urgence à interdire les coupures d'énergie pour les ménages les plus fragiles qui vivent dans la précarité énergétique depuis des années et vont subir de plein fouet à la fois la stagnation des salaires et l'emballement des prix.

- D'autre part, la nécessité d'assurer aux collectivités publiques les moyens d'honorer leurs factures énergétiques en leur assurant l'accès à un tarif régulé et encadré.

Nous le savons, depuis des années, ce sont les politiques nationales et les injonctions de l'Union européenne, qui ont conduit l'opérateur public hérité du Conseil National de la Résistance au bord du gouffre.

En l'empêchant d'entretenir son parc et de se moderniser pour répondre aux enjeux climatiques de demain et en organisant son démantèlement tout en le sommant d'acheter à haut coût les surplus d'énergie produits par toutes sortes de structures privées, associatives ou non.

La délibération qui nous est aujourd'hui soumise poursuit, à sa petite échelle de quelques milliers d'euros de subventions, cette logique de morcellement du service public.

En effet, l'association COOPAWATT est adossée à une société coopérative sous forme de SARL. Ce n'est donc pas une simple association, c'est également un acteur économique, une de ces structures qui s'engage à fournir de l'énergie verte, parfois à très bas coût pour appâter le client, mais qui se retournent vers EDF dès que la production ne suit pas ou au contraire est en surplus. Ça c'est le fameux « tarif d'achat obligatoire » qui a durant des années soutenu l'activité photovoltaïque privée et qui se traduit sur nos factures par la ligne « Contribution au Service Public d'Electricité » et surtout par une hausse régulière du montant de ces factures pour les usagers !

Les élu-es communistes et citoyens, dans les villes comme à l'Assemblée Nationale, non seulement soutiennent les dynamiques associatives mais réclament aussi l'appropriation citoyenne des enjeux et de la gestion des biens communs dont l'énergie.

Pour cela, c'est bien la reconstruction d'un grand service public de l'énergie, co-administré par les usagers, qui doit être un objectif commun, afin d'assurer à la fois une production suffisante pour tous et toutes, accessible financièrement et respectueuse de notre planète.

A l'inverse, la multiplication des micro-structures risque à terme de créer des distorsions locales de plus en plus injustes, entre les territoires d'une part mais aussi entre les usagers.

C'est bien le fond de la démarche qui nous interroge même si le montant réel de la subvention est faible. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur ce dossier et garderai un œil vigilant sur ce qu'il mettra en œuvre à l'avenir.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard.

M Kimelfeld, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

M Zinck, à titre individuel sans engager Lydie Bonvallet, je vais m'abstenir aussi. Non pas que je sois opposé à la démarche de la ville mais je trouve effectivement totalement incohérent les grandes déclarations à l'Assemblée Nationale de vos collègues Députés et la déclinaison locale qui en est faite.

Simplement pour signifier cela.
Merci beaucoup.

REMI ZINCK :

Je vous en prie.

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Deux abstentions.

C'est adopté à la majorité.

Délibération 4-22-4380-326 : Rapporteur : Nadège BORRON

Objet : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros - Autorisation de signer les conventions de

Mme Borron ne pouvant pas venir, elle vous prie de l'excuser. C'est moi qui vais me charger de la lecture de la délibération 4380 qu'elle devait présenter.

Qui est une subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficultés, alimentaires, accueil de jour, lutte contre l'exclusion, maintien du lien social, santé pour les personnes SDF pour un montant de 201 750 euros.

Je vais me faire le lecteur de sa fiche, vous me le permettrez.

Je souhaite profiter de cette délibération pour remercier les structures sociales et socioculturelles de notre arrondissement.

Depuis le début de cette crise, elles s'adaptent de la meilleure des façons possibles, continuent leur mission auprès des Croix-Roussiennes et des Croix-Roussiens en particulier les plus fragiles les plus isolés. Comme avec la mise en place de distributions maraîchères, d'appels téléphoniques aux personnes fragiles, ainsi que le soutien scolaire en distantiel, impressions de cours pour les devoirs pour les élèves en fracture numérique et bien d'autres actions.

Nous saluons le personnel, les directions et les bureaux de ces associations. Nous félicitons également du choix de notre majorité de nouer des partenariats forts avec les acteurs de l'éducation populaire via l'appel à l'initiative associative, pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Je vous demande de voter favorablement.

Je crois que Mme Bonvallet que vous aviez fait une demande d'intervention ? Je l'avais noté. Vous l'avez annulé ? Je ne voulais pas oublier votre demande.

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup.

Je vais passer aux délibérations que je devais vous présenter initialement.

Délibération 4-22- 4575- 311 : Rapporteur : Rémi ZINCK

Objet : Projet de conclusion par le Centre communal d'action sociale à Croix Rouge Habitat d'un bail à construction pour la Maison de la Diversité sur le bien sis 65 rue de Belfort à Lyon 4e

Cette délibération que nous avons abordée lors du Conseil d'arrondissement de juin et qui avait suscité beaucoup d'enthousiasme de l'ensemble des élu-es de l'arrondissement et qui n'avait pas pu passer en Conseil Municipal. Je me rappelle, nous étions quelques uns au Conseil Municipal à nous être étonnés de cette situation alors qu'elle ne semblait pas poser de problème.

C'est sur la création de la Maison de la diversité. Il y avait simplement une coquille dans la précédente délibération puisque la durée du bail est prévue pour 65 ans et pas 60.

Ce qui fait qu'elle a été retirée entre le Conseil d'arrondissement, nous l'avons approuvée, et le Conseil Municipal. Ce qui explique cette absence au Conseil Municipal, parce qu'il y a eu une erreur hélas. Cela n'aurait pas dû arriver mais comme toujours, ce qui est humain arrive.

Donc la délibération est simplement modifiée pour passer de 60 à 65 ans. Ce qui d'après M Dercamp que j'ai eu, est très important pour le financement, parce qu'il y a 5 ans, 5 ans de financements supplémentaires pour eux c'est très important, même si pour nous évidemment dans la qualité et dans le projet cela ne change rien. C'est simplement une rectification je dirai purement administrative.

Vous aviez noté une demande d'intervention M Kimelfeld ?

DAVID KIMELFELD :

Simplement cela permettait de remercier deux fois M Alexandre Chevalier d'avoir qui fait ce dossier. Assez malin pour lui de faire en sorte de faire parler de lui deux fois dans 2 Conseils, et d'arrondissement et Conseils municipaux.

REMI ZINCK :

Oui je vous en prie Mme Pellet.

ANNE PELLET :

Et moi j'ajouterai que je remercie aussi Alexandre Chevalier et Christophe Dercamp qui s'est beaucoup investi et qui en parlait très bien notamment lors du forum. Je pense que ce dossier mérite une très bonne communication, très précise pour éviter que cela parte dans des sens qu'on ne voudrait pas. Et cela a peut-être un peu manqué jusqu'à présent parce qu'on apprend beaucoup de choses quand on discute avec les acteurs de ce projet.

Merci.

REMI ZINCK :

Vous avez tout à fait raison d'ailleurs M Dercamp quand il présente le projet, il le présente de manière je ne vais pas dire non plus pédagogique, il n'est pas prof mais je pense qu'il explique vraiment les choses d'un point de vue technique et je crois aussi d'un point de vue humain.

Parce qu'il y a aussi un discours qui se fait par le cœur je crois. Qui est au-delà du simple fait d'une maison avec ses aspects techniques, architecturaux, financiers. C'est une réalité parce que cela ne se fait pas sans ça mais il y a aussi derrière beaucoup de cœur.

Vous vouliez dire quelque chose Mme Bonvallet ? Je vous en prie. Vous vous déportez, exact, excusez-moi.

Je dis fort pour que l'on entende la retranscription que l'on fait à l'écrit après, on a le déport de Mme Bonvallet.

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité. Et j'allais le dire : évidemment.

Je vous remercie.

Délibération 4-22- 4472-319 : Rapporteur : Rémi ZINCK

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination des jeunes lyonnais en difficultés sociales et financières – programmation complémentaire 2022 pour un montant total de 12 000 €

Dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026, nous proposons le financement d'associations pour le développement de chantiers jeunes. Il s'agit d'actions de prévention pour les 14-25 ans exposés à la délinquance.

Pour ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement, il s'agit d'une action menée par La sauvegarde 69 pour installer et désinstaller le matériel à l'occasion de la fête de quartier "Ouest en Fête" dans le 4^{ème}. Les bénéficiaires sont des jeunes du 2^{ème} et du 4^{ème}.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous demande de donner un avis favorable.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération 4-22-4357-328 : Rapporteur : Rémi ZINCK

Objet : Dotations aux arrondissements pour l'année 2023

Pour rappel, les 9 arrondissements de la Ville bénéficient annuellement de 2 dotations:

- La dotation de fonctionnement qui comprend : la dotation d'animation locale.
- Une dotation d'investissement.

Les nouveaux montants, ainsi que les nouvelles modalités de répartition de la dotation de gestion locale et de la dotation d'animation locale, ont été validés lors de la conférence budgétaire du 6 juillet 2022 réunissant le Maire de Lyon et les 9 Maires d'arrondissements.

En effet, l'analyse de la réalisation des dotations sur la période 2017 – 2021 (hors année 2020 pour les raisons que vous connaissez) de toutes les Mairies d'arrondissements a conduit à un rééquilibrage entre les deux dotations de fonctionnement.

La dotation d'animation locale a ainsi été revalorisée au niveau de la Ville de Lyon de 460 242 € pour atteindre le montant moyen des dépenses constatées sur la période au titre de l'animation, de l'information et de la démocratie locale.

L'enveloppe, dont le montant s'établit désormais à 936 100 € est répartie selon les critères suivants :

- Attribution à chaque arrondissement d'une enveloppe forfaitaire revalorisée à hauteur de 30 000 € (soit une hausse de 10 000 € par rapport à 2022).
- Répartition du solde en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres des recensements en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

En parallèle de cette revalorisation de la DAL la Dotation d'Animation Locale, le montant de la dotation de gestion locale a été réduit d'un montant équivalent.

Le calcul de la dotation de gestion 2023 intègre donc :

- La diminution de ces 460 242 € dont je viens de parler, suite au rééquilibrage entre la dotation de gestion et la dotation d'animation locale.
- Le retrait des crédits alloués en 2022 pour la prise en charge des plateaux repas des bureaux de vote pour les 4 tours d'élections (soit tout de même 82 320 €) Puisque normalement nous ne devrions pas avoir d'élections l'an prochain !
- Les crédits supplémentaires alloués aux Mairies d'arrondissements pour la prise en charge des équipements dont la gestion a été confiée aux arrondissements pour un montant total de 169 691 €.

Le montant total de la dotation de gestion locale s'élève pour 2023 à 4 422 643 € (soit une baisse de -372 871 €).

Au niveau de la Mairie du 4^{ème}, ce qui nous concerne nous un peu plus directement :

- La Dotation d'animation locale passe de 40 692 € à 76 011 €
- La dotation de gestion passe de 523 183 € à 564 993 €
- La dotation d'investissement reste inchangée à 73 690 €

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ?

Oui M Kimelfeld ? Retirée ?

S'il n'y a pas de demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?

Quatre abstentions quand même ! Cinq ?
C'est adopté à la majorité.

Une question M Kimelfeld?

DAVID KIMELFELD :

M le Maire, sans rallonger trop le Conseil la 1^{ère} question, sans avoir une réponse immédiate : un point sur les tours Pernon : est-ce que un moment donné vous m'en ferait un ? Sur ce sujet-là et sur ce dossier-là ? Puisqu'un certain nombre de concertations ont été engagées, de discussions, des relevés ont été faits pendant l'été sur les terrains des tours et donc on souhaiterait peut-être pas ce soir mais en tout cas avoir un point sur le dossier, son évolution dans les prochains mois.

La deuxième chose mais je crois l'avoir compris, puisqu'à la PPI vous l'avez indiqué très clairement, les écoles seraient sécurisées courant mandat si j'ai bien compris.

Est-ce que cela veut dire que l'école des Entrepôts, Petits Canuts, Lapierre ne seront pas sécurisées sur ce mandat mais sur le mandat d'après ?

Est-ce que c'est quelque chose sur lequel vous reviendrez au cours du mandat ?

Je crois que vous vous exprimez sur les réseaux sociaux M le Maire, une enquête est lancée sur les terrasses, au-delà de cette concertation et sans rentrer en tout cas tout de suite dans la polémique peut-être plus tard mais pas tout de suite.

Ce que je souhaitais savoir qu'est-ce que vous Maire du 4^{ème} arrondissement pensez de l'évolution finalement des terrasses puisque quelque part vous le savez les dysfonctionnements qui peuvent être constatés un moment ou un autre reviennent d'abord et avant tout à la Mairie d'arrondissement et au Maire d'arrondissement.

Et je crois que si je peux me permettre Monsieur Lungenstrass serait inspiré à écouter d'abord et avant tout les Maires d'arrondissements, même si il a la liberté de faire toutes les enquêtes qu'il veut bien faire, avec des questions fermées et des réponses tout aussi fermées.

Pour autant, je souhaiterais savoir ce que vous en pensez, est-ce que vous êtes dans une perspective en tout cas à titre de Maire d'arrondissement, pour réglementer et de manière plus drastique les terrasses aussi bien sur leurs surfaces, superficies, occupation des espaces publics.

Est-ce que vous avez un avis aujourd'hui sur les horaires de ces terrasses que vous souhaitez voir ou évoluer au vu du fonctionnement de cet arrondissement ? Ou est-ce que pour l'instant vous restez dans le questionnement et l'explicatif ?
Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Je ne suis ni dans le questionnement ni dans l'explicatif je vais avoir du mal à vous faire sur les terrasses une réponse ferme et définitive.

Globalement sauf à rester dans des propos larges, globaux, que l'on pourrait tous partager parce que l'on sait l'importance des terrasses d'un arrondissement comme le nôtre.

Elles permettent de retrouver entre amis, voisins, de trouver de la convivialité et permettent aussi de créer une forme de sécurisation en bas des immeubles parce qu'il y a une activité humaine, présence.

Cela permet une animation je dirai du tissu local, de la vie de quartier.

Cela permet aussi une certaine forme de sécurisation, une vie de quartier auquel on est tous attachés. Je pense que personne ici ne va me contredire, vous en serez surpris.

Suite au Covid on le sait, bien sûr les restaurateurs comme les commerçants et toutes les entreprises ont soufferts. Il y a une autorisation d'étendre les terrasses, il y a eu un retour des terrasses après une période forcément très calme que l'on a connu puisqu'il n'y avait aucune activité. Une espèce de silence à la fois étonnant, parfois pesant, parfois reposant pour certains il faut le dire aussi.

Le retour des terrasses, avec une très grosse animation, a déclenchée, et vous avez raison de dire que c'est le Maire d'arrondissement qui est souvent le premier interlocuteur des habitants dans ces circonstances, parfois une satisfaction de

certaines de retrouver les terrasses et la vie, et puis d'autres qui habitaient au-dessus une certaine surprise après une période de grand silence de revoir une animation parfois extrêmement bruyante, avec des terrasses qui se sont beaucoup développées.

Maintenant on arrive je l'espère, comme tout le monde dans une phase sanitaire je l'espère normale, où l'on n'aura plus de problème de Covid comme on a pu connaître et donc il s'agit de réfléchir, comme on l'a fait sur la réflexion des règlements des marchés, sur celle des terrasses. De faire aussi avec les habitants, d'où questionnaires et aussi bien entendu avec les élu-es d'arrondissement.

Vous dire que je suis dans une démarche puisque je l'ai déjà dit une fois dans la presse et je le dis souvent, une démarche équilibrée. Il faut que l'activité économique puisse exister.

Ce sont des emplois, animation du tissu local je me répète et c'est aussi un moment de trouver le point d'équilibre avec la vie des habitants. Il ne faudrait pas que la Croix Rousse ou Lyon de manière générale, j'extrapole, devienne comme d'autres villes que l'on connaît.

Je pense par exemple à Aix en Provence qui est une ville qui est devenue hyper touristique et qui finalement à terme a un peu chassée les habitants de son centre-ville parce que beaucoup d'animation en permanence, vie nocturne très forte et plus de vie finalement des habitants. Il y a un point d'équilibre à trouver, je pense que l'on n'est pas encore au point de déséquilibre dans le 4^{ème}, on n'en est loin, on n'est pas à Aix-en-Provence clairement. Mais c'est une interrogation qui me vient aussi de la part de certains habitants sur ce sujet-là en me disant : trouvons l'équilibre de manière à ce que tout le monde puisse à la fois travailler, profiter des terrasses mais aussi vivre au-dessus terrasses.

J'en suis dans cette démarche-là, ce qui veut dire que je ne suis pas dans une démarche quantifiée du nombre de mètre carré ou du nombre de sièges, je ne suis pas du tout là-dedans. Je suis dans une démarche plus globale. Je pense qu'il y a un travail de réflexion à faire entre les professionnels et la DECA, qui est plus technique. Ça je leur laisse ce soin-là simplement, je pense qu'il y a ce travail à faire et il doit se trouver loin des polémiques que l'on a pu entendre en effet comme je me suis exprimé, franchement ne sont pas à la hauteur des enjeux, pas à la hauteur de la réalité, de l'insécurité ou de la sécurité à Lyon.

M Arrondeau vous voulez compléter ?

MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci M le Maire.

Juste quelques mots pour compléter effectivement ce processus.

C'est un processus qui a démarré déjà en juillet avec la participation des professionnels, de « l'UMIH », à une des réunions pour préparer cette concertation.

Donc il s'agit d'une actualisation du règlement des terrasses et pas une refonte, c'est important de le préciser.

Réfléchir sur l'insertion urbaine des terrasses c'est l'un des grands enjeux.

De voir et aussi de réfléchir sur les terrasses sur stationnement, voir si elles peuvent être aussi allongées tout au long de l'année.

L'idée c'est d'avoir aussi l'avis des habitants et leurs visions des terrasses. Personnellement et je pense que cela peut être aussi partagé par mes collègues, on espère une vision positive des habitants sur leur terrasse et sur la vitalité que les terrasses en ville peuvent représenter pour l'activité commerciale mais aussi pour la qualité de vie des habitants.

Suite à ce questionnaire on va avoir un panel de citoyen qui va pouvoir participer à une réunion de concertation sur ce sujet-là mais aussi un panel de professionnels par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le mot qui est vraiment au centre de ça c'est effectivement l'équilibre, il ne faut pas non plus nier les nuisances qui sont liées pour certains riverains aux terrasses. Mais c'est de trouver un équilibre subtil entre l'activité de restauration, le plaisir et la satisfaction des clients et la tranquillité des riverains.

On aura très certainement l'occasion d'en reparler mais l'enjeu est pour nous tous ici, il ne s'agit pas ici de réduire la taille des terrasses, il s'agit aussi de conforter le règlement au profit des restaurateurs.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Vous aviez aussi posé une question à propos de la sécurisation aux abords des écoles.

Mme Trias va vous faire une réponse.

ELODIE TRIAS :

Merci M le Maire.

Dans ces propos introductifs, rappeler : les sécurisations des abords des écoles qui avaient déjà eu lieu et qui étaient programmés pour l'année 2023.

Les programmations suivantes ne sont pas arrêtées et d'autres écoles pourront faire l'objet de sécurisation également.

DAVID KIMELFELD :

Petite question : est-ce que, je m'excuse mais « pourrons » et « devons » n'est pas tout à fait la même chose, vous savez employer le bon mot au bon moment.

Mais c'est normal que vous n'ayez pas la visibilité au-delà de 2023.

Vous avez parlé de Lassalle, est-ce que cela veut dire que la sécurisation des écoles s'envisage écoles publiques/privées sur notre arrondissement, ou on est sur le domaine, d'ailleurs en l'occurrence qui est souvent public, que ce soit aux abords des écoles publiques et privées, puisqu'on sécurise des rues qui sont publiques, ou est-ce que l'on est sur un programme uniquement écoles publiques et uniquement écoles ou est-ce qu'on envisage aussi les collèges ou les lycées en liens avec d'autres collectivités ? Je pense à Saint-Exupéry.

ELODIE TRIAS :

Effectivement pour les collèges, on a eu un abondement de la Métropole sur la sécurisation des collèges. Il s'agit bien d'un collège privé en l'occurrence pour la rue Denfert-Rochereau, il n'y a pas de distinction entre publics et privés on s'occupe de la sécurisation des abords des écoles et des collèges où sont des enfants et peu importe le type d'établissement.

Sur les lycées en attend peut-être les enveloppes mais également des abondements de la part de la Région pour sécuriser les abords des lycées. Ce n'est pas le cas pour le moment.

REMI ZINCK :

Vous aviez également posé une 3^{ème} question, j'ai bien noté à propos des tours Pernon qui est un sujet important.

Mme Guitard, si vous voulez faire une première réponse à M Kimelfeld.

ALINE GUITARD :

Cela va être une première réponse un peu courte, on aura l'occasion d'en reparler.

Comme vous l'avez dit il y a eu depuis le mois de mai un certain nombre de temps de concertations qui ont commencé fin avril pour la première, avec les habitants au sujet du projet et en parallèle depuis le mois de juin, un certain nombre d'interventions à l'intérieur des tours pour évaluer les besoins en termes de travaux sur tout un tas de sujets qui avaient été évoqués par les habitants et à la réunion publique du mois de mars mais aussi précédemment dans des courriers, des échanges avec le bailleur et la Mairie.

GLH a chiffré, je laisserai GLH être les premiers à communiquer là-dessus puisqu'ils ont prévu un retour vers les habitants fin du mois de septembre. Les habitants des tours, de vieilles Croix-Rousse et des bâtiments GLH qui sont concernés par ces rénovations vont être invités à un temps d'échange et de présentation du résultat.

D'importants travaux à Pernon et à d'autres endroits puisque GLH entreprend sur tout l'arrondissement de nombreux travaux de rénovation de son bâti, en parallèle des rénovations des bâtis-nouveaux qu'ils ont achetés ces derniers mois.

Il y a une vraie volonté de Grand Lyon Habitat de reprendre un certain nombre de logements qui avaient été délaissés. C'est le cas des tours qui clairement n'avaient fait l'objet d'aucune rénovation depuis trop longtemps. En tous les cas pour l'intérieur des appartements et Grand Lyon habitat a prévu sur fonds propres de répondre aux besoins des habitants ce qui est une très bonne chose.

Les montants exacts je les laisserai communiquer, je les ai mais il me semble normal que ce soit le bailleur en premier puisqu'il s'agit de son argent qui communique dessus.

(réaction de David Kimelfeld, inaudible pour cause de micro coupée)

ALINE GUITARD :

En l'occurrence c'est sur fonds propres !

Je le redis, il me semble que la priorité c'est de parler aux habitants, Grand Lyon Habitat va parler aux habitants qui sont concernés par ce sujet. On aura largement l'occasion de parler de ce que la Ville va faire sur un certain nombre de choses, sur ce qu'elle fait dans le cadre du permis de construire, de projets à venir.

Mais en l'occurrence chaque chose en son temps, il me semble que c'est plus normal que cela se fasse en direction des habitants en priorité ceux des tours en grande priorité.

DAVID KIMELFELD :

On parle de rénovation thermique, d'isolation ou on parle de rénovation puisque vous avez dit à rénovation l'intérieur des appartements ?

ALINE GUITARD :

On parle de ce qui était réclamé par les habitants, notamment sur la gestion des lots, un certain nombre de choses au sein des appartements. Vraiment ce qui a été réclamé par les habitants c'est cela qui a été regardé cet été.

REMI ZINCK :

M Rigaud qui a demandé la parole.

Pardon Mme Pellet, excusez-moi, je n'avais pas vu.

Peu importe excusez-moi si c'est sur Pernon Mme Pellet allez-y !

ANNE PELLET :

Écoutez je suis contente de voir qu'en tout cas il y a une vraie prise en compte des habitants et une considération, parce qu'on les sentait très très malheureux. Ils ont exprimé quand même beaucoup de choses qui montraient que GLH avait franchement « failli » à ses obligations normales.

J'ai croisé M Renaud Payre à midi et il m'a dit en effet que ça bougeait et qu'il allait y avoir des annonces.

On est tout ouïe et on continuera de rebondir positivement je l'espère.

REMI ZINCK :

Merci Mme Pellet.

M Rigaud dit je vous en prie.

LOIC RIGAUD :

Je serais très bref M le Maire.

Je vous remercie de me donner la parole.

C'est juste qu'en l'absence de Chloé Vidal je voulais compléter votre longue liste d'événements du mois pour les habitants du 4^{ème} arrondissement et de la ville en général.

On aura le plaisir d'accueillir Rob Hopkins très bientôt le 9 septembre prochain à 18 heures à l'Hôtel de Ville de Lyon, une conférence organisée avec le Maire de Lyon et Chloé Vidal sur les villes en transitions puisqu'il est le fondateur du réseau mondial des villes en transitions.

J'invite bien sûr tous les membres des Conseils de quartiers, des CILS qui le souhaitent à s'inscrire puisqu'on a pu réserver le grand salon de l'Hôtel de Ville pour cela. Il y aura 250 places qui seront réservées pour une soirée intéressante qui s'appellera « Accélérons la transition » et pour nourrir déjà le débat, j'ai cru comprendre qu'il ne fallait plus parler transition parce que maintenant cela signifiait finalement qu'on avait le temps d'entamer cette transition écologique et sociale mais plutôt on aurait presque pu nommer ce débat « Accélérons la bifurcation écologique et sociale ».

Je rentre déjà dans le débat et j'ai terminé pour mon intervention.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas de demande d'intervention, de question ou de propos divers.

Je vais clore la séance et vous remercier de votre présence.

Merci et bonne soirée à toutes et tous.

